



Plan local d'urbanisme de la commune de Courthézon (84)

COMMUNE DE COURTHEZON

Volet milieux NATURELS DE L'ETAT
INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Document du 28/11/2024
PRO20240034



FICHE DE RAPPORT

COORDONNÉES	Libellé mission	Plan local d'urbanisme de la commune de Courthézon (84) Volet milieux naturels de l'état initial de l'environnement
	Maître d'ouvrage	COMMUNE DE COURTHEZON
	Maître d'œuvre ou assistance	-
	Interlocuteur	-
	Référence maître d'ouvrage	-
ECOTER	Coordonnées	ECOTER 9, rue Adrien Bertrand 26110 Nyons Tel : 04 75 26 34 60 www.ecoter.fr SAS au Capital de 25 000 € 510048366 RCS Romans
	Groupement	ECOTER intervient comme sous-traitant du cabinet CROUZET URBANISME
	Référence devis	DEVIS_20240519_C1_SC
	Chef de projet	Milène FILLEUX
	Contrôle qualité	Stéphane CHEMIN
	Référence dossier	PRO20240034
	Version	Document du 28/11/2024



SOMMAIRE

INTRODUCTION	6
METHODE GENERALE.....	8
I INTERVENANTS.....	9
II RECUEIL DE DONNEES	9
III DEFINITION DES ENJEUX ECOLOGIQUES DU TERRITOIRE.....	9
III.1 Espaces naturels remarquables	9
III.2 Contextes paysager et historique	9
III.3 Occupation du sol actuelle.....	9
III.4 Les interfaces urbaines.....	11
III.5 Arbres remarquables	11
III.6 Flore envahissante et dégradations humaines	11
III.7 Fonctionnalité écologique sur le territoire communal et ses environs	11
ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL.....	12
I ESPACES NATURELS REMARQUABLES	13
I.1 Périmètres d'inventaires et de protection du patrimoine naturel	13
I.2 Plans nationaux d'actions	17
I.3 Réseau hydrographique.....	19
II CONTEXTES PAYSAGER ET HISTORIQUE	23
II.1 Contexte biogéographique général.....	23
II.2 Aspects paysagers.....	23
II.3 Evolution historique.....	25
III OCCUPATION DU SOL ACTUELLE	27
III.1 Découpage écologique du territoire communal	27
III.2 Milieux artificialisés	31
III.3 Milieux agricoles	32
III.4 Trame verte.....	34
III.5 Trames bleue et turquoise	37
IV LES INTERFACES URBAINES	40
IV.1 Au niveau de la zone centrale de Courthézon.....	40
IV.1 Interface avec la commune de Jonquières au nord de Courthézon	41
IV.2 Au niveau de la partie est de Courthézon.....	43
IV.3 Au niveau de la partie ouest de Courthézon.....	45
V ARBRES REMARQUABLES.....	47
VI FLORE ENVAHISSANTE ET DEGRADATIONS HUMAINES.....	49
VI.1 Flore envahissante.....	49
VI.2 Dégradations humaines	49
VII FONCTIONNALITE ECOLOGIQUE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL ET SES ENVIRONS.....	50
VII.1 Documents réglementaires	50
VII.2 La Trame Verte et Bleue communale	55
VII.3 Recommandations en vue de l'intégration des enjeux écologiques dans le futur PLU	60
RECAPITULATIF GENERAL	63
BIBLIOGRAPHIE.....	66
ANNEXES	68



INDEX DES CARTES

Carte 1.	Périmètres d'inventaire du patrimoine naturel	15
Carte 2.	Périmètres de protection du patrimoine naturel	16
Carte 3.	Plans Nationaux d'Actions sur la commune	18
Carte 4.	Milieux aquatiques sur la commune	20
Carte 5.	Zonages hydrographiques sur la commune	22
Carte 6.	Découpage écologique du territoire communal – Grands types de milieux	29
Carte 7.	Découpage écologique du territoire communal – Détail des entités – Carte générale.....	30
Carte 8.	Découpage écologique du territoire communal – Détail des entités – Secteurs central et nord	42
Carte 9.	Découpage écologique du territoire communal – Détail des entités – Secteur est	44
Carte 10.	Découpage écologique du territoire communal – Détail des entités – Secteur ouest	46
Carte 11.	Arbres remarquables – Inventaire non exhaustif.....	48
Carte 12.	La Trame Verte et Bleue communale.....	62



Introduction





Introduction

CROUZET URBANISME, urbaniste, et la commune de **Courthézon** ont sollicité le bureau d'études ECOTER « Écologie & Territoires » pour réaliser le volet « **Milieux naturels** » de l'**État initial de l'environnement du Plan local d'urbanisme (PLU)** de la commune, située dans le Vaucluse (84).

Le PLU est en France le principal document de planification de l'urbanisme à l'échelle communale. Il permet entre autres d'établir les orientations d'aménagement du territoire communal et de définir les différents zonages de la commune : zones urbaines, zones à urbaniser, zones agricoles ainsi que les zones naturelles et forestières.

Le volet « Milieux naturels » de l'état initial de l'environnement doit permettre d'intégrer les **enjeux écologiques** locaux au Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) de la commune puis, à terme, au zonage et au règlement du PLU.

En effet, au même titre que les enjeux d'aménagement urbain, de gestion des flux, de préservation et valorisation des enjeux paysagers (volets non traités dans ce document), la prise en compte des fonctions naturelles de certains types d'occupation du sol vise 3 objectifs :

- **Préserver les milieux naturels les plus riches**, souvent qualifiés de « réservoirs de biodiversité » ;
- **Assurer à la faune la possibilité de se déplacer** à différentes échelles (dans le temps et dans l'espace), notamment en empruntant des espaces qualifiés de corridors écologiques ;
- **Permettre à la flore de coloniser les espaces favorables**, en particulier en évitant les isolats.

L'**aménagement équilibré** (article L151-23 du code de l'urbanisme) **du territoire communal** s'appuie notamment sur la définition géographique et la caractérisation de ces structures naturelles ou semi-naturelles.

L'objectif de ce rapport est de **porter à la connaissance des élus les éléments prépondérants du patrimoine naturel** communal, en particulier les zones porteuses d'enjeux forts de conservation notamment en regard de futurs projets d'aménagement. Il dresse donc un état initial de l'environnement de la commune de Courthézon. Il est construit sur la base :

- D'une **analyse bibliographique complétée d'une consultation des bases de données** disponibles ;
- De **visites de territoire** à visée généraliste par un écologue ;
- D'une **première approche des fonctionnalités écologiques** à l'échelle de la commune de Courthézon et des communes voisines.

La synthèse des éléments récoltés permet la **mise en évidence des espèces et espaces remarquables sur la commune**, sans oublier la « nature ordinaire », maillon essentiel de l'équilibre écologique d'un territoire en en constituant le socle.

REMARQUE IMPORTANTE

Le présent document se rapporte uniquement au **volet écologique (faune, flore et milieux naturels) de l'état initial du PLU** (les autres thématiques environnementales ne sont pas traitées ici).



Photo prise sur la commune – ECOTER 2024

Toutes les photos, sauf mention contraire, ont été réalisées par ECOTER.



Méthode générale





I INTERVENANTS

Le tableau suivant présente les personnes intervenues pour cette étude :

LISTE DES INTERVENANTS		
Intervenants	Structures	Objet de l'intervention
Milène FILLEUX	ECOTER	Cheffe de projet de la mission
Stéphane CHEMIN	ECOTER	Contrôle qualité, méthodes et suivi de la mission

Les CV des intervenants sont présentés en annexe.

II RECUEIL DE DONNEES

Les données nécessaires à la réalisation de l'état initial de l'environnement naturel de la commune ont été recueillies à la fois par recherche bibliographique et analyse de cartographies du territoire. Elles ont été affinées par 3 visites de la commune les 13/09, 22/10 et 31/10/2024.

➡ Nous précisons que, conformément à l'attendu réglementaire pour ce type de dossier et compte tenu des contraintes liées au budget des communes, **aucune expertise naturaliste de terrain (au sens d'un inventaire de type 4 saisons), n'a été réalisée à ce stade.**

III DEFINITION DES ENJEUX ECOLOGIQUES DU TERRITOIRE

III.1 ESPACES NATURELS REMARQUABLES

Le législateur a élaboré plusieurs outils de connaissance et de protection de l'environnement dont les **périmètres réglementaires** (Réserves, Arrêtés préfectoraux de protection de biotopes, zonages Natura 2000, etc.) et **d'inventaires** (Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique, Espaces naturels sensibles des Départements, etc.) et la présence de zonages de **Plans Nationaux d'Actions** qui sont des **révélateurs d'un enjeu naturel connu** : présence d'espèces rares et protégées, noyau de population d'espèces remarquables, etc.

A ces périmètres, s'ajoute le **réseau hydrographique**, c'est-à-dire les **cours d'eau** (classement, obstacles à l'écoulement, frayères à poissons, etc.) et les **zones humides officielles**. Cette description est complétée par les **données sur la gestion de l'eau** sur le territoire (SAGE, contrat de rivière, captages d'eau, etc.).

➡ La prise en compte de ces périmètres est essentielle afin d'éviter tout projet ou changement d'affectation du sol qui pourrait être de nature à nuire à leur intégrité (urbanisation d'un habitat naturel servant à la reproduction d'une espèce remarquable, etc.), voire à en détériorer leurs fonctions (isolement d'un espace naturel au sein d'un espace urbanisé, pollution d'un cours d'eau, etc.).

III.2 CONTEXTES PAYSAGER ET HISTORIQUE

Avant de détailler l'occupation du sol de Courthézon, ce chapitre brosse un **portrait rapide du grand paysage de la commune**, au travers de l'atlas des paysages du département avant de s'intéresser à l'échelle communale.

Il ne s'agit pas de dresser un inventaire détaillé du paysage communal mais de **comprendre dans quel contexte paysager et historique s'intègre le territoire**. Ce travail préliminaire permet de **mieux appréhender l'occupation du sol de la commune et les fonctionnalités écologiques** (Trame Verte et Bleue) dont le tracé s'appuie à la fois sur l'occupation du sol, la biodiversité et les grandes structures paysagères du territoire.

Une **comparaison diachronique de photographies aériennes** de la commune des années 1950 à aujourd'hui permet à la fois de visualiser concrètement les évolutions paysagères décrites plus haut et de comprendre comment l'occupation du sol actuelle s'est progressivement construite.

III.3 OCCUPATION DU SOL ACTUELLE

Afin de traduire le plus fidèlement possible l'occupation du sol du territoire communal, nous avons procédé à un **travail de redécoupage de celui-ci par secteurs homogènes des points de vue écologique et paysager**. La cartographie a été réalisée par photo-interprétation à l'aide de la photographie aérienne de la commune et de différents fonds cartographiques (cf. bibliographie) puis vérification sur place lorsqu'il y avait des doutes. Il peut toutefois subsister une marge d'erreur notamment parce que la photographie aérienne est antérieure à 2024.



La cartographie a été réalisée au 1/1 000^e environ. Ce travail induit une importante phase de numérisation sous Système d'Information Géographique (SIG) afin de produire une carte de l'occupation du sol. Compte-tenu des **contraintes de temps, l'ensemble du réseau de haies, de canaux, de rus et de fossés n'a pu être numérisé que partiellement.**

Afin de simplifier la compréhension des cartes et ne pas superposer des occupations du sol, l'ensemble de la cartographie a été réalisée sous forme de polygones.

Quatre grands milieux ont été retenus et divisés en entités. Le détail est donné à la partie « Etat initial de l'environnement/III. Occupation du sol actuelle ». Nous expliquons ici uniquement les choix méthodologiques :

Milieux artificialisés

Aux côtés du centre-ville, les constructions diffuses – comprenant notamment les domaines et bâtiments agricoles –, de même que les lotissements et activités économiques situés en-dehors du centre urbain ont été cartographiés.

Les routes principales, autoroute et voie ferrée sont visibles. Les petites routes et chemins ont été intégrés aux parcelles adjacentes pour plus de lisibilité.

Milieux agricoles

La cartographie des parcelles agricoles a été réalisée par comparaison de la photo aérienne (orthophoto) et du **Registre Parcellaire Graphique (RPG) 2023.**

- Cas 1 : orthophoto et RPG identiques → Validation de l'occupation du sol.
- Cas 2 : parcelle non au RPG → occupation du sol basée sur l'orthophoto (mais possible changement d'occupation du sol depuis ou erreur d'interprétation notamment entre certaines vignes enherbées et des lavandes ou entre cultures fourragères et prairies).
- Cas 3 : orthophoto et RPG différents → Vérification sur place.

Les vignes, lavandes et pépinières (vignes-mères, oliviers, etc.) ont été individualisées des autres cultures.

Les plantations d'arbres incluent les oliviers, vergers, truffières, peupleraies, etc.

Trame verte

Les haies et bosquets d'arbres de **5 m de large ou plus** ont été cartographiées.

Les boisements correspondent à des ensembles d'arbres naturels ou plantés, gérés ou non. Les peupleraies ne sont pas incluses aux boisements. Elles classées ici dans les milieux agricoles (plantations d'arbres). En effet, leur vocation de production à moyen terme apporte peu d'intérêt écologique, à la différence d'un boisement.

Les bandes enherbées ont été intégrées aux cultures mais parfois aux « Haies et bosquets d'arbres » lorsqu'elles s'intercalent entre des haies ou bosquets d'arbres.

Une catégorie « Eléments urbains de la Trame Verte » a été ajoutée pour distinguer les éléments de trame verte situés dans l'espace urbain, quels qu'ils soient : haies, jardins, alignements d'arbres, etc.

Trames bleue et turquoise

A l'échelle de cartographie de l'occupation du sol, il n'est pas possible de distinguer un petit cours d'eau de sa ripisylve/végétation rivulaire. Ils ont donc été cartographiés ensemble. Ensemble, ils forment la **trame turquoise**.

Des portions de cours d'eau n'apparaissent pas sur la cartographie, pour 2 raisons :

- Certains sont trop fins pour l'échelle de cartographie et non entourés de ripisylve ou d'une végétation peu dense.
- D'autres sont partiellement busés.

L'Ouvèze, contrairement aux autres petits cours d'eau traversant la commune, est suffisamment large pour être cartographiée distinctement de sa ripisylve. Mais, cela reviendrait à figer son cours alors qu'il s'agit d'une rivière en tresse, dont le lit peut se déplacer au sein de son **Espace de Bon Fonctionnement**. Le choix a donc été fait de cartographier ensemble l'Ouvèze et sa ripisylve.

Aux cours d'eau s'ajoutent les canaux. Certains, suffisamment larges, ont pu être cartographiés.

La commune comporte aussi des étangs (zones humides), appartenant à la trame bleue. Attention, toutefois à **bien distinguer les zones humides officielles présentées à la partie « Etat initial de l'environnement/Zones humides officielles » et les zones humides cartographiées**. En effet, une prairie classée en zone humide officielle, sera cartographiée ici en tant que milieu agricole.

III.4 LES INTERFACES URBAINES

Les interfaces ont fait l'objet d'une attention particulière lors des visites de la commune puisque **c'est à ce niveau que réside l'enjeu principal du futur PLU** concernant les choix d'urbanisation et l'articulation entre les besoins liés à l'urbanisation et les enjeux écologiques.

III.5 ARBRES REMARQUABLES

Les arbres dits « remarquables » sont ici ceux qui se distinguent dans le paysage par **leur port, leur âge ou la présence d'éléments particuliers de biodiversité** (cavités par exemple). Ils n'ont pas fait l'objet d'une recherche spécifique mais ceux observés lors des visites ont été pointés. Il ne s'agit donc pas d'un inventaire exhaustif.

III.6 FLORE ENVAHISSANTE ET DEGRADATIONS HUMAINES

Les principales plantes exotiques envahissantes et les dégradations humaines (dépôts de déchets) ont été notées mais non cartographiées, faute de temps suffisant.

III.7 FONCTIONNALITE ECOLOGIQUE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL ET SES ENVIRONS

Les principales définitions utilisées pour traiter les notions de fonctionnalités écologiques sur un territoire sont les suivantes :

- **Réservoirs de biodiversité** : Zones naturelles à semi-naturelles restées peu altérées par l'activité humaine. Elles constituent des noyaux de populations à partir desquelles des individus se dispersent.
- **Corridors écologiques** : Ce sont des espaces qui assurent des connexions entre réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie.
- **Matrice paysagère** : Ensemble des milieux environnants dans lesquels un groupe fonctionnel peut trouver ponctuellement un intérêt (zone de repos, de gagnage). Exemples : tissu urbain, zones cultivées.
- **Obstacle** : On parle d'obstacle lorsque les déplacements de la faune sont interrompus ou contraints par l'existence d'une infrastructure. Ces éléments, responsables d'une fragmentation écologique (rupture), peuvent prendre différentes formes : route, voie ferrée, ligne électrique, infrastructure grillagée, etc.
- **Connectivité/continuité écologique** : Mesure des possibilités de mouvement des organismes au sein de la matrice paysagère. Elle est fonction de la composition du paysage, de sa configuration (arrangement spatial des éléments du paysage) et de l'adaptation du comportement des organismes à ces deux variables.

L'aménagement du territoire doit viser à maintenir, voire améliorer la qualité de ces milieux de vie ou de déplacement qui constituent la « Trame verte (terrestre) et bleue (aquatique) ». La Trame Verte et Bleue se compose à la fois d'espaces à forte naturalité, faisant souvent l'objet de périmètres réglementaires et d'inventaires, et d'espaces de nature ordinaire.

➡ C'est pourquoi l'État initial de l'environnement dépasse la seule prise en compte des périmètres réglementaires et d'inventaires, en résulant - à l'échelle communale - tous les espaces remarquables afin d'intégrer cet enjeu et ce patrimoine au projet d'aménagement de la commune.

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) est l'outil d'aménagement à l'échelle régionale pour la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue. Il s'agit d'une annexe du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET). Il constitue un **cadre de référence pour les documents et les projets d'aménagement du territoire au niveau infrarégional** (SCOT, PLU, etc.). Le niveau d'opposabilité du SRCE est la « **prise en compte** » : les PLU, notamment, ont une obligation de compatibilité.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) détermine à l'échelle intercommunale un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles (en matière d'urbanisme, d'habitats, de déplacements...) dans un environnement préservé et valorisé. Il se positionne à l'interface entre le SRADDET et les documents d'urbanisme communaux.



Etat initial de l'environnement naturel





I ESPACES NATURELS REMARQUABLES

I.1 PERIMETRES D'INVENTAIRES ET DE PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL

Les **périmètres d'inventaires du patrimoine naturel** présents sur et à proximité de la commune de Courthézon sont les suivants :

Zone Naturelle d'Intérêts Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Il s'agit d'une zone d'inventaire du patrimoine naturel n'ayant pas de valeur juridique. Elle a un objectif scientifique et permet d'attester de la valeur écologique d'un territoire. On distingue 2 types de ZNIEFF :

- Les ZNIEFF de type II, qui couvrent de grandes surfaces au fonctionnement écologique préservé.
- Les ZNIEFF de type I, qui présentent des surfaces plus limitées que les ZNIEFF de type II, mais caractérisées par la présence d'espèces ou d'habitats remarquables.

Les **périmètres de protection** présents sur et à proximité de la commune sont les suivants :

NATURA 2000 // Site d'Importance Communautaire (SIC) et Zone Spéciale de Conservation (ZSC)

Créé en application de la Directive européenne « Habitats-Faune-Flore » de 1992, les habitats naturels et les espèces inscrits à cette directive permettent la désignation d'un SIC. Après validation, le SIC deviendra une Zone Spéciale de Conservation (ZSC) et sera intégré au réseau européen Natura 2000. Ce réseau de sites qui s'étend sur toute l'Europe vise une politique cohérente de préservation des espèces et des habitats naturels listés comme d'importance communautaire.

Espaces naturels sensibles du Département (ENS)

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) ont pour objectif de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels ; mais également d'aménager ces espaces pour être ouverts au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel.

Arrêté préfectoral de protection de Biotope (APPB)

Il permet de prévenir la disparition des espèces protégées (espèces animales non domestiques ou végétales non cultivées) par la fixation de mesures de conservation des biotopes nécessaires à leur alimentation, à leur reproduction, à leur repos ou à leur survie. Un arrêté de protection de biotope peut également avoir pour objet l'interdiction de toute action portant atteinte de manière indistincte à l'équilibre biologique des milieux.

Le tableau ci-après présente les périmètres d'inventaires et de protection du patrimoine naturel présents sur et à proximité de la commune. Ils ont été regroupés par entité homogène pour éviter une redondance de l'information dans la description des milieux. Ces données sont extraites des Formulaires standards de données (FSD) des différents périmètres, disponibles sur le site de l'INPN :

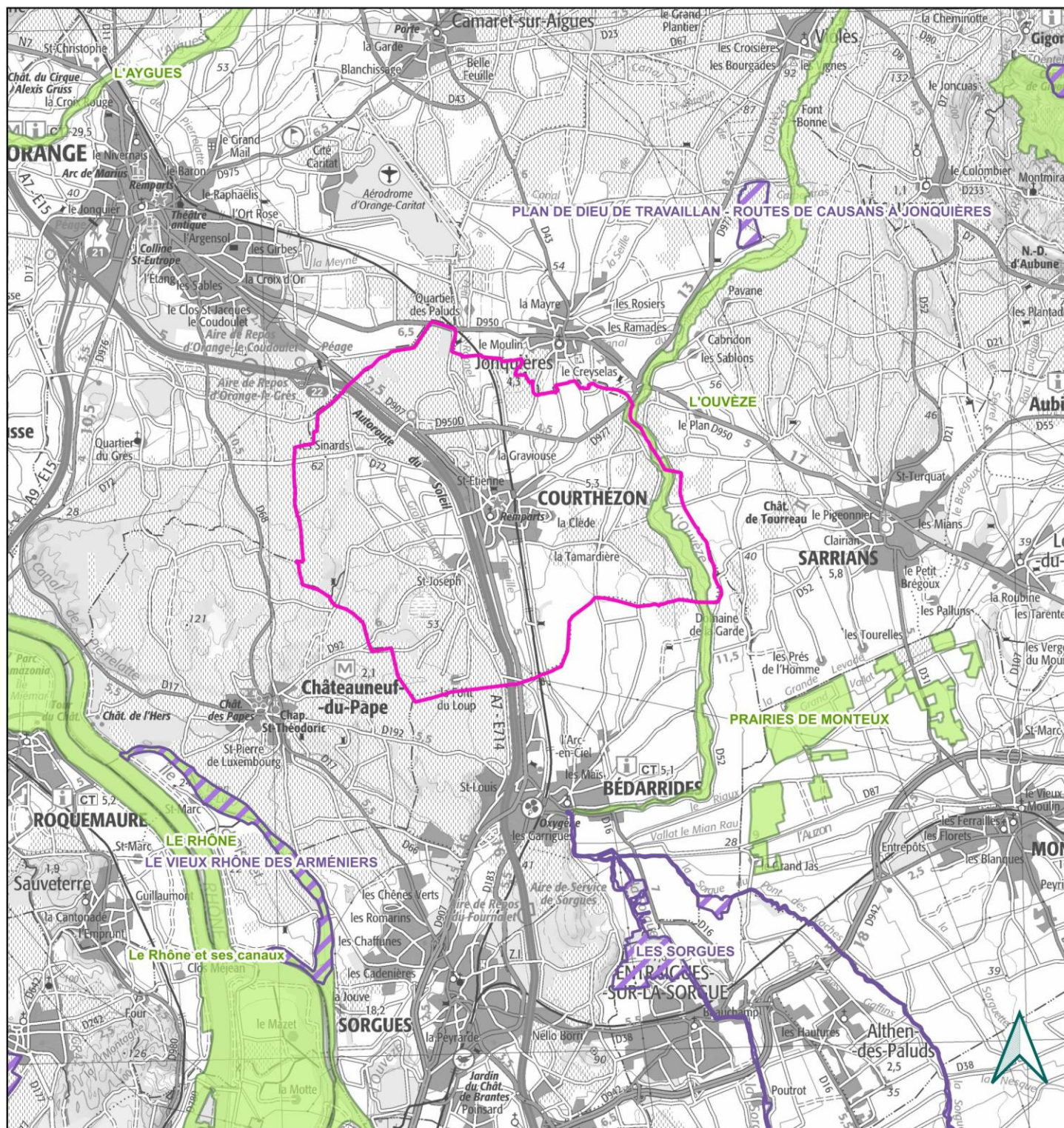
PERIMETRES D'INVENTAIRES ET DE PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL PRESENTS SUR ET A PROXIMITE DE LA COMMUNE DE COURTHEZON, REGROUPES PAR ENTITES ECOLOGIQUES ET PAYSAGERES			
Entité écologique et paysagère	Périmètres concernés // Commentaires		Surface totale // Pourcentage du territoire communal ou distance à la commune
Vallée de l'Ouvèze	ZNIEFF 1	Plan de Dieu de Travaillan – Routes de Causans à Jonquières (930020309)	109,06 ha // 3 600 m au nord-est
	ZNIEFF 2	L'Ouvèze (930012347)	687,77 ha // 2,5%
	ZSC	L'Ouvèze et le Toulourenc (FR9301577)	1 245 ha // 2,3%
	APPB	Etang de Courthézon (FR3800852)	21,25 ha // 0,6%
	ENS	L'Etang salé	21 ha // 0,6%
	ENS	L'Arboretum départemental de Beauregard	4 ha // 0 m (limite communale au nord-est)



PERIMETRES D'INVENTAIRES ET DE PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL PRESENTS SUR ET A PROXIMITE DE LA COMMUNE DE COURTHEZON, REGROUPES PAR ENTITES ECOLOGIQUES ET PAYSAGERES		
Entité écologique et paysagère	Périmètres concernés // Commentaires	Surface totale // Pourcentage du territoire communal ou distance à la commune
	L'Ouvèze, qui traverse la commune dans sa partie est, est un affluent rive gauche du Rhône. Il est à la fois classé ZNIEFF 2 et site Natura 2000 de la directive Habitats (ZSC) sur le secteur. C'est un cours d'eau méditerranéen en tresse avec une forêt riveraine pionnière à saules et peupliers blancs, régulièrement remaniée par les crues. Le Castor d'Europe et la Loutre d'Europe sont recensés dans la partie aval de la rivière. Une colonie de reproduction de Murin à oreilles échancrées, d'importance régionale (250 individus), est présente dans la plaine de Sarrians à l'est. Elle chasse dans les ripisylves de l'Ouvèze. L'étang de Courthézon ou étang salé est situé dans la partie sud-ouest de la commune. C'est une zone humide temporaire. Sa roselière accueille de nombreux oiseaux et amphibiens. Il s'agit d'un Espace Naturel Sensible (ENS) aménagé pour l'accueil du public, également classé en APPB : les usages y sont réglementés. La ZNIEFF 1 est une zone steppique relique située sur un plateau occupé essentiellement par du vignoble. L'Arboretum, situé sur la commune de Jonquières, est contiguë à Courthézon.	
Vallée du Rhône	ZNIEFF 1	Le Vieux Rhône des Arméniers (930012355)
		140,11 ha // 3 500 m au sud-ouest
	ZNIEFF 2	Le Rhône (930012343)
		3 202,01 ha // 4 100 m à l'ouest
	ZNIEFF 2	Le Rhône et ses canaux (910011592)
		3 878,67 ha // 4 500 m à l'ouest
	ZNIEFF 2	L'Aygues (930012388)
		823,73 ha // 6 700 m au nord-ouest
	ZSC	Le Rhône aval (FR9301590)
		12 579 ha // 3 400 m au sud-ouest
	Le Rhône présente plusieurs statuts d'inventaires et de protection sur le secteur (ZNIEFF et Natura 2000). Malgré une forte artificialisation, cette partie du Rhône offre une grande diversité d'espèces et d'habitats, souvent relictuels. La ZNIEFF 1 est une importante île du Rhône. L'Aygues est, avec l'Ouvèze et le Lez, un affluent rive gauche du Rhône qui structure la plaine du Comtat.	
Les Sorgues	ZNIEFF 1	Les Sorgues (930020308)
		409,16 ha // 2 500 m au sud
	ZNIEFF 2	Prairies de Monteux (930020322)
		289,7 ha // 2 100 m au sud-est
	ZSC	La Sorgues et l'Auzon (FR9301578)
		2 555 ha // 2 100 m au sud-est
	ENS	La zone humide des Confines
		37 ha // 2 100 m au sud-est
	Au sud de Courthézon, la plaine comtadine est marquée par la Sorgue, un cours d'eau original, issu de la résurgence de la Fontaine de Vaucluse, exutoire d'un vaste aquifère karstique. La Sorgue se subdivise en plusieurs bras façonnés par l'Homme, formant le réseau des Sorgues. Avec un débit puissant, l'absence d'étiage et des températures inférieures à 15°C, ce réseau représente une exception en région méditerranéenne et constitue un véritable îlot de biodiversité, classé ZNIEFF1 et/ou Natura 2000 selon les secteurs. Malgré de grands travaux de drainage, la partie centrale de la plaine, sur la commune de Monteux, reste très marécageuse. Elle est occupée par un ensemble de prairies de fauche, pâturées une partie de l'année. Elles sont classées ZNIEFF 2 du fait de leur riche biodiversité. Au sein de ces prairies, la zone humide des Confines est classé Espace Naturel Sensible du département.	

Les cartes pages suivantes localisent les périmètres de protection et d'inventaires du patrimoine naturel situés sur et à proximité de la commune.

PÉRIMÈTRES D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE NATUREL SUR LA COMMUNE



Légende

 Commune de Courthézon

PÉRIMÈTRES D'INVENTAIRE

 ZNIEFF terrestre de type I

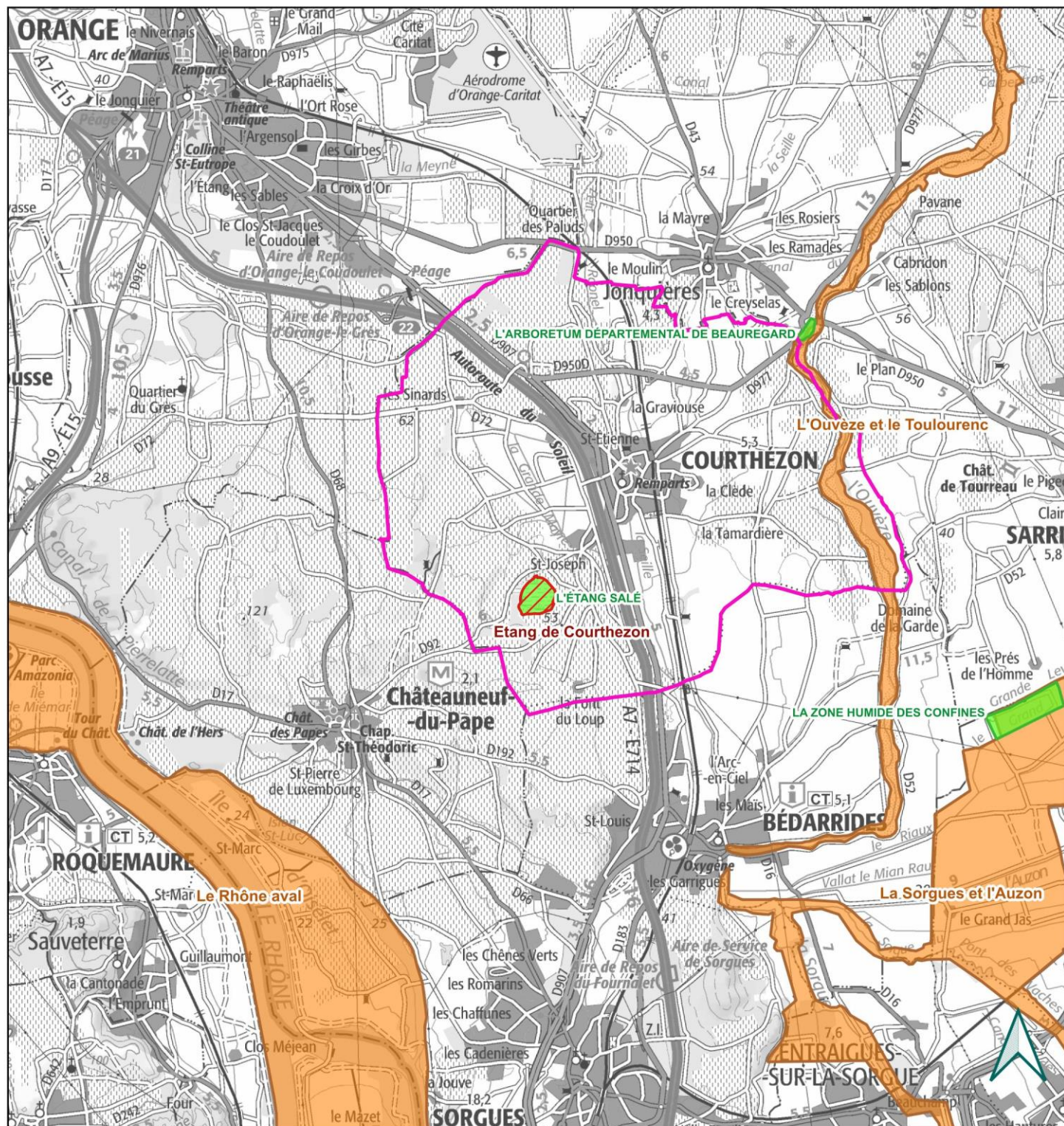
 ZNIEFF terrestre de type II



Echelle : 1/100 000
0 1 000 2 000 m

Source : ECOTER
Date de réalisation : 28-08-2024
Réalisation : M. FILLEUX - ECOTER
Fond et licence : SCAN 100 - INPN

PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL SUR LA COMMUNE



Légende

- Commune de Courthézon
- Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB)
- Zone Spéciale de Conservation (ZSC)
- Espace Naturel Sensible (ENS)



Echelle : 1/80 000

0 800 1 600 m

Source : ECOTER
Date de réalisation : 12-11-2024
Réalisation : M. FILLEUX - ECOTER
Fond et licence : SCAN 100 - INPN



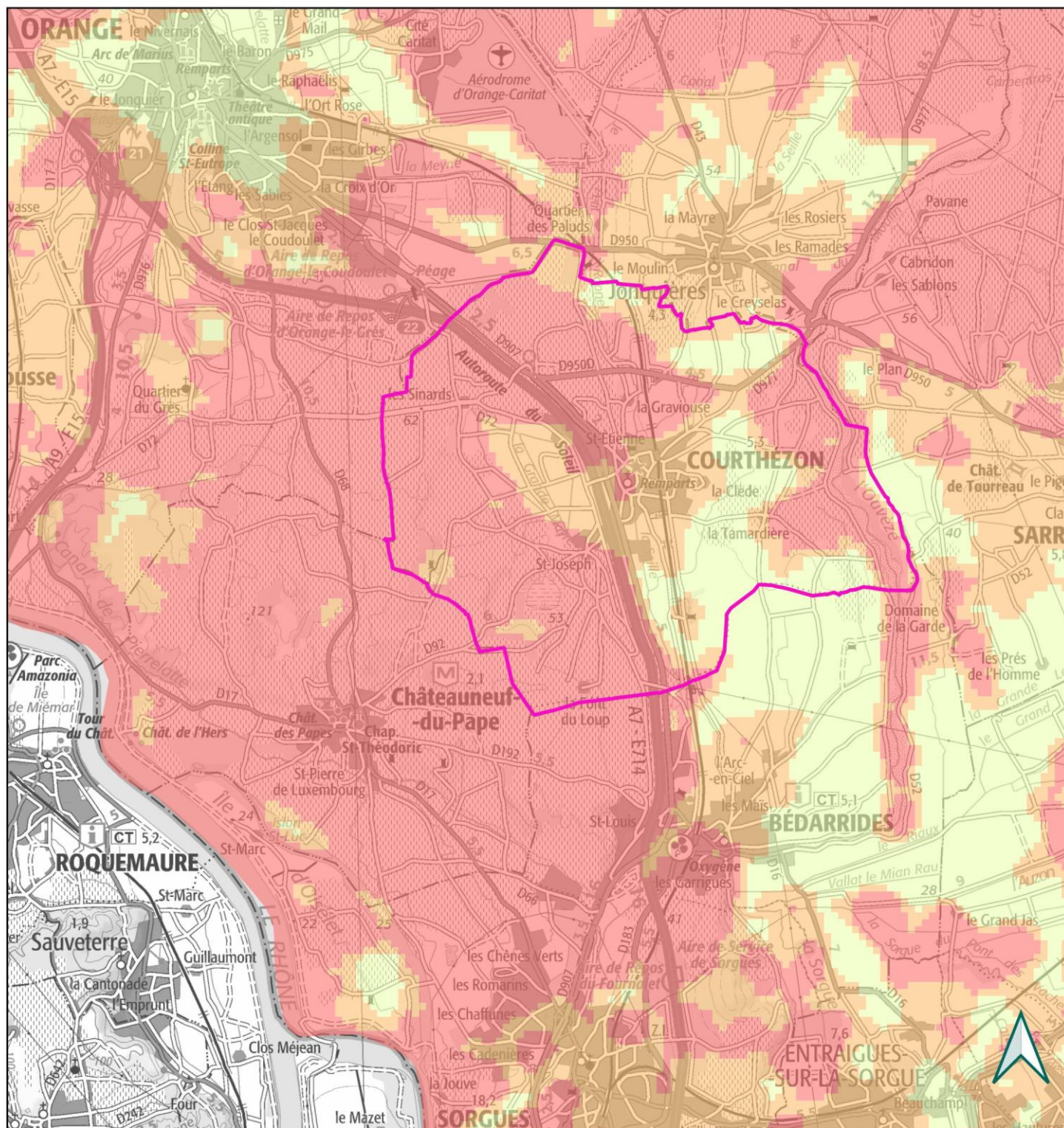
I.2 PLANS NATIONAUX D'ACTIONS

Les Plans Nationaux d'Actions en faveur des espèces menacées et leur déclinaison Régionale (PNA/PRA) sont des documents d'orientation non opposables visant à définir les actions nécessaires à la conservation et à la restauration des espèces les plus menacées afin de s'assurer de leur bon état de conservation. Ils répondent ainsi aux exigences des directives européennes dites « Oiseaux » (79/409/CEE du 2 avril 1979) et « Habitat, Faune, Flore » (92/43/CE du 21 mai 1992) qui engagent au maintien et/ou à la restauration des espèces d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation.

PLANS NATIONAUX D'ACTIONS			
Compartiment	Espèce(s)	Etat d'avancement	Situation par rapport à la commune
Reptiles	Lézard ocellé (<i>Timon lepidus</i>)	2020-2029	Commune entièrement incluse dans le grand ensemble biogéographique de la population méditerranéenne.

La carte page suivante localise les périmètres du Plan National d'Actions situés sur et à proximité de la commune.

PLANS NATIONAUX D'ACTIONS SUR LA COMMUNE



Légende

- Commune de Courthézon
- PNA Léopard ocellé**
- Présence hautement probable ($p \geq 0,5$)
- Présence probable ($0,25 \leq p < 0,5$)
- Présence peu probable ($p < 0,25$)

Echelle : 1/80 000
0 800 1 600 m

Source : ECOTER
Date de réalisation : 30-08-2024
Réalisation : M. FILLEUX - ECOTER
Fond et licence : SCAN 100 - INPN



I.3 RESEAU HYDROGRAPHIQUE

I.3.1 Milieux aquatiques

Cours d'eau

La commune de Courthézon comporte un **réseau hydrographique dense**. Les principaux cours d'eau sont :

- L'Ouvèze, à l'est.
- La Seille, la Grande Mayre, le Grand Roannel et le Petit Raonel, au centre.

Classement des cours d'eau

L'article L214-17 du Code de l'environnement réforme les classements des cours d'eau en les adossant aux objectifs de la directive cadre sur l'eau déclinés dans les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE). **Deux listes distinctes** sont arrêtées par le préfet coordonnateur du bassin Rhône-Méditerranée :

- **La liste 1** concerne des cours d'eau ou tronçons en très bon état écologique nécessitant une **protection complète** des poissons migrateurs amphialins (espèces migrant entre le milieu marin et les eaux douces). **Aucune autorisation** ne peut être accordée pour la construction de nouveaux ouvrages s'ils constituent un obstacle à la continuité écologique.
- **La liste 2** concerne des cours d'eau ou tronçons nécessitant des **actions de restauration** de la continuité écologique. Tout ouvrage faisant obstacle doit être traité dans les 5 ans après publication des listes.

➔ Sur la commune de Courthézon, l'Ouvèze est classé en liste 1.

Référentiel des Obstacles à l'écoulement

Ce sont des ouvrages liés à l'eau qui sont à l'origine d'une modification de l'écoulement des eaux de surface.

➔ Quatre obstacles sont référencés sur la Seille dans l'emprise de la commune de Courthézon.

Inventaire des frayères

La **destruction** sans autorisation de frayères à poissons (lieu où les poissons déposent leurs œufs) et de zones de croissance ou d'alimentation de crustacés constitue un **délit** (20 000 € d'amende) en application de l'article L432-3 du code de l'environnement. Les frayères et zones de croissance font l'objet **d'inventaires départementaux**.

➔ Sont inscrits à l'inventaire des frayères pour les poissons, 4 cours d'eau situés dans la partie centrale de la commune :

- En liste 1 (première catégorie piscicole – espèces salmonicoles) : La Contre Seille, le Grand Roannel et le Petit Raonel.
- En liste 2 (deuxième catégorie piscicole – espèces cyprinicoles) : La Grande Mayre.

La commune n'est pas concernée par un classement pour les crustacés.

I.3.2 Zones humides officielles

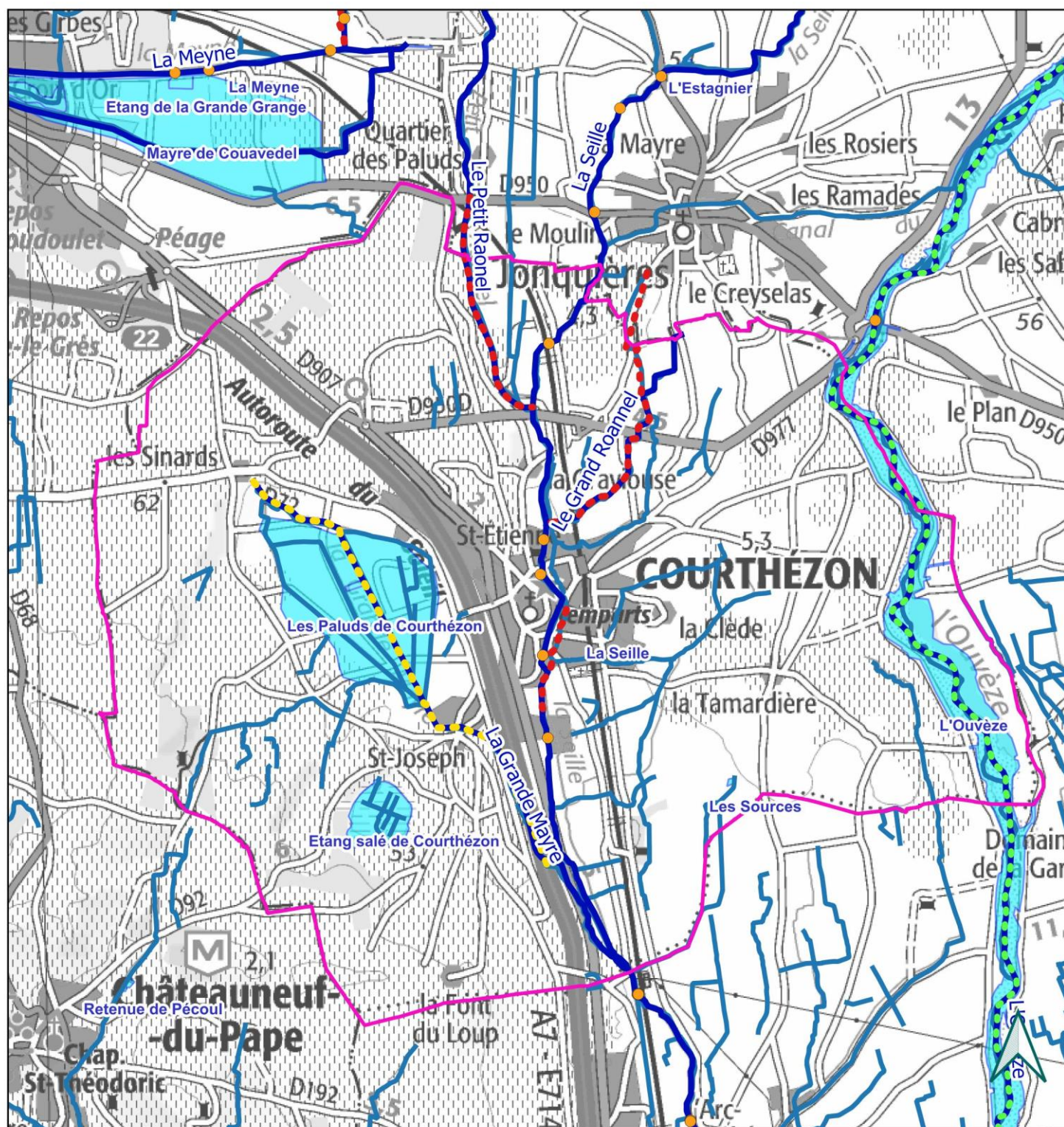
La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 (loi n°92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau) définit les zones humides comme des : « terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

➔ Plusieurs zones humides sont répertoriées sur la commune :

ZONES HUMIDES OFFICIELLES				
Numéro	Libellé	Commentaires	Surface totale // Surface totale sur la commune (ha)	Pourcentage du territoire communal (%)
84CEN0300	L'Ouvèze	Bordures de cours d'eau, secteur est de la commune	780,40 // 87,26	2,7
84CEN0194	La Seille	Bordures de cours d'eau, au centre de la commune	10,12 // 5,67	0,2
84CEN0011	L'Étang salé de Courthézon	Zones humides de bas-fonds en tête de bassin, secteur sud-ouest de la commune	21,11 // 21,11	0,6
84CEN0012	L'Étang des Paluds	Zone humide ponctuelle, secteur ouest de la commune	0,75 // 0,75	<0,1
84CEN0013	Les Paluds de Courthézon	Marais et landes humides de plaines et plateaux, autour de l'étang	130,87 // 130,87	4
84CEN0014	Les Sources	Zone humide ponctuelle, secteur sud de la commune	0,22 // 0,22	<0,1
Total de zones humides officielles recoupant la commune			245,88	7,7

La carte page suivante localise les milieux aquatiques et zones humides sur la commune.

MILIEUX AQUATIQUES SUR LA COMMUNE



Légende

- Commune de Courthézon
- Cours d'eau principaux
- Cours d'eau secondaires
- Cours d'eau classé en liste 1
- Obstacle à l'écoulement

Frayères à poissons

- Liste 1 (espèces de première catégorie piscicole)
- Liste 2 (espèces de deuxième catégorie piscicole)
- Zones humides officielles

Echelle : 1/45 000

0 450 900 m

Source : ECOTER
Date de réalisation : 30-08-2024
Réalisation : M. FILLEUX - ECOTER
Fond et licence : SCAN 100 - DREAL PACA



I.3.3 Données sur l'eau (SDAGE, SAGE et contrats de milieux)

Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)

Le SDAGE est un outil de planification visant à assurer la gestion de la ressource et des écosystèmes aquatiques, à l'échelle des grands bassins hydrographiques.

La commune de Courthézon est concernée **par le SDAGE du bassin Rhône-Méditerranée-Corse**. Le SDAGE comporte **9 orientations fondamentales** :

- OF 0 : S'adapter aux effets du changement climatique
- OF 1 : Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité
- OF 2 : Concrétiser la mise en œuvre du principe de non-dégradation des milieux aquatiques
- OF 3 : Prendre en compte les enjeux sociaux et économiques des politiques de l'eau
- OF 4 : Renforcer la gouvernance locale de l'eau pour assurer une gestion intégrée des enjeux
- OF 5 : Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé
- OF 6 : Préserver et restaurer le fonctionnement naturel des milieux aquatiques et des zones humides
- OF 7 : Atteindre et préserver l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir
- OF 8 : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

La commune n'est pas concernée par un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

Contrat de milieux

Les contrats de milieux (rivière, lac, nappe, baie, ...) sont **des outils d'intervention à l'échelle de bassin versant** donnant lieu à un important programme d'études puis de travaux coordonné et animé généralement par une structure porteuse et une équipe technique permanente. Les contrats de milieux, comme les SAGE, **déclinent les objectifs majeurs du SDAGE sur leur bassin versant**. Ils sont aussi les outils à privilégier pour permettre **l'atteinte du bon état des masses d'eau** comme le demande la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE).

➔ **La commune de Courthézon est concernée par le contrat de rivière de l'Ouvèze Provençale, porté par le Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale. Ce contrat a été agréé en 2015. Il fait actuellement l'objet d'un avenant sur 2022-2024.**

Le programme d'action comporte 5 volets :

- A. Préservation, amélioration de la qualité des eaux au regard des fonctions et des usages des cours d'eau.
- B1. Gestion et valorisation des milieux aquatiques et terrestres associés.
- B2. Gestion concertée et intégrée des risques inondations.
- B3. Gestion concertée et partagée de la ressource en eau.
- C. Renforcer la gouvernance de l'eau, la communication et la sensibilisation.

Cet organisme devra être consulté en amont d'éventuels aménagements aux abords immédiats des cours d'eau de la commune.

Qualité des rivières sur la commune

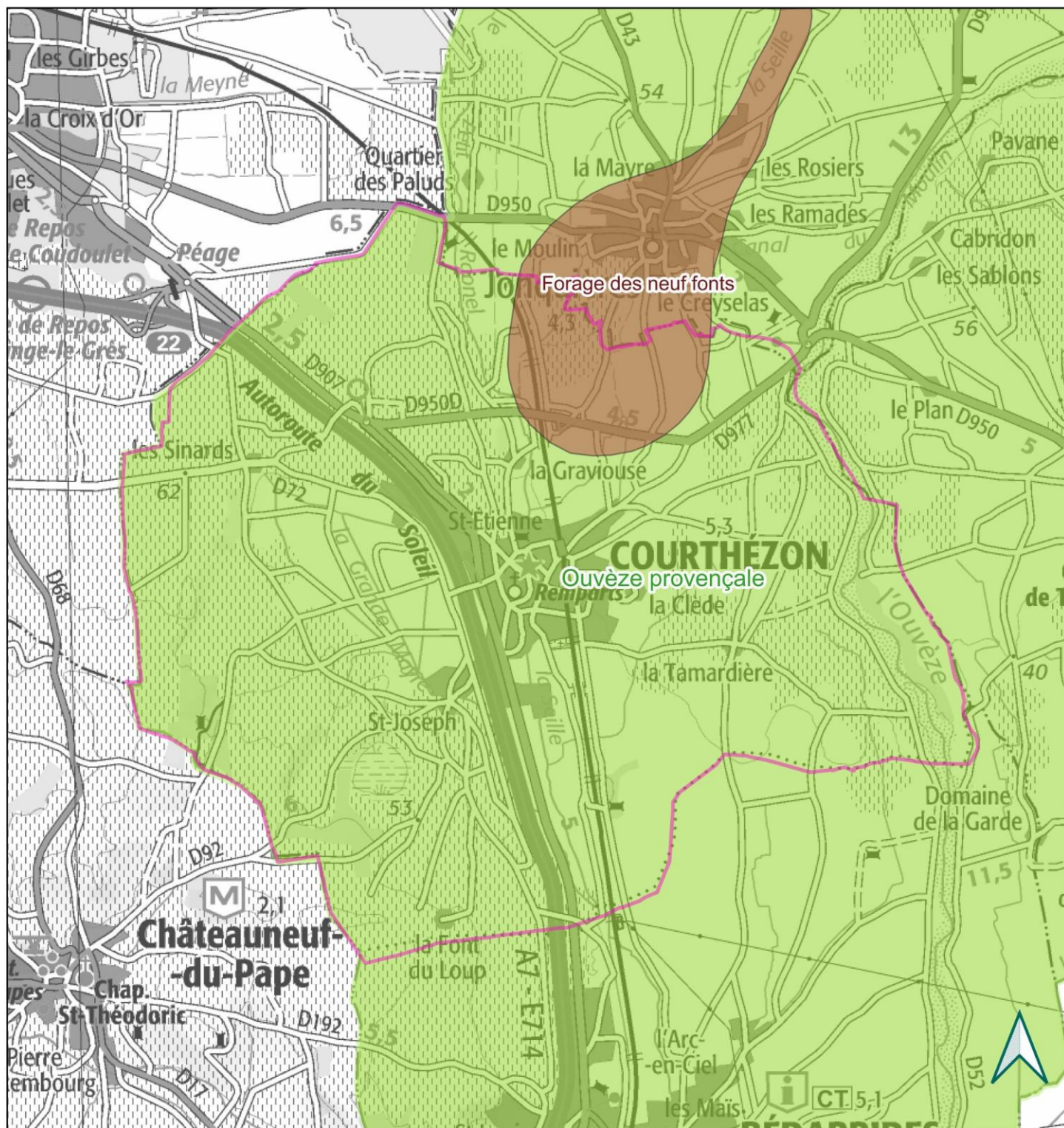
➔ **L'Ouvèze est en état écologique moyen. La Seille est en bon état écologique.**

Aire d'alimentation de captage (AAC)

Une AAC désigne la surface sur laquelle l'eau qui s'infiltre ou ruisselle alimente le ou les captage(s). Ce zonage a pour objectif de désigner la zone où des actions seront mises en place pour la protection de la ressource en eau (lutte contre les pollutions diffuses).

➔ **La commune est concernée au nord-est par l'Aire d'Alimentation de Captage du forage des neufs fonts (cf. carte page suivante). Le prélèvement en eau souterraine se situe sur la commune de Courthézon. Il est concerné par des pollutions par les pesticides.**

ZONAGES HYDROGRAPHIQUES SUR LA COMMUNE



Légende

- Commune de Courthézon
- Contrat de milieu Ouvèze provençale
- Aire d'Alimentation de Captage (données 2021)

Echelle : 1/50 000
0 500 1 000 m

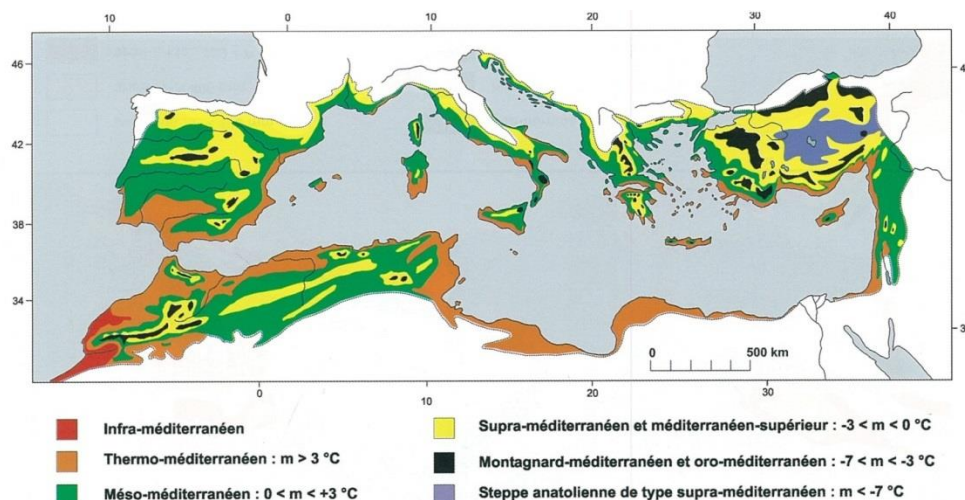
Source : ECOTER
Date de réalisation : 29-08-2024
Réalisation : M. FILLEUX - ECOTER
Fond et licence : SCAN 100 -
Agence de l'Eau RMC

II CONTEXTES PAYSAGER ET HISTORIQUE

II.1 CONTEXTE BIOGEOGRAPHIQUE GENERAL

La commune de Courthézon se situe au nord du bassin méditerranéen continental, plus précisément à l'**étage de végétation mésoméditerranéen supérieur**.

L'étage mésoméditerranéen est empiriquement défini par la zone où la culture de l'Olivier est possible. Il correspond approximativement à la série de végétation du Chêne vert (*Quercus ilex*). En Provence, la limite entre les étages mésoméditerranéen et supraméditerranéen peut être située à partir de 300-400 m (500 m.) d'altitude. La figure ci-dessous illustre les différents étages de végétation à l'échelle du bassin méditerranéen.



Carte synthétique indiquant les limites approximatives en région méditerranéenne des courbes isothermes de la moyenne des minima du mois le plus froid de l'année (m), égales à -3 °C, 0°C, + 3°C et +7°C et correspondance avec les étages altitudinaux de végétation (in QUEZEL P. & MEDAIL F. 2003).

➡ Nous rappelons que le **bassin méditerranéen** est considéré au niveau mondial comme un « **hotspot** » de biodiversité. Cette région du globe offre en effet une **exceptionnelle diversité biologique** qu'elle soit animale, végétale ou écosystémique. Le degré d'endémisme y est élevé.

II.2 ASPECTS PAYSAGERS

II.2.1 Atlas des paysages de Vaucluse

Selon l'Atlas des paysages de Vaucluse (Département de Vaucluse, 2017), Courthézon se trouve dans l'unité paysagère de la « **Plaine Comtadine** ». Il y a 20 000 ans, la plaine correspondait à un marécage, **ancien delta du Rhône**. La plaine a été drainée puis irriguée au fil des siècles.

Les terres limoneuses, riches, sont favorables aux cultures. L'arrivée du chemin de fer au milieu du 19^e siècle a permis le développement d'une **agriculture maraîchère et fruitière** exportée par le train. Les haies protégeaient les cultures du mistral. Ce paysage de haies cloisonnant de petites parcelles agricoles, appelé « **Huerta bocagère** » est caractéristique de la Plaine Comtadine. Un habitat dispersé se développe pour les agriculteurs, au plus près des parcelles exploitées.

La vigne a connu un essor important au 20^e siècle, en particulier après le gel de 1956 qui a conduit à la conversion massive de parcelles d'oliviers en vignes. Toutefois, les vignes situées dans l'**Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) Châteauneuf-du-Pape** (ouest de Courthézon concerné) sont plus anciennes. Les premières parcelles exploitées remontent au 13^e siècle.

Aujourd'hui, la Plaine Comtadine est très habitée. Courthézon fait partie du **réseau de villes en « grappes » situées dans un rayon de 25 km autour d'Avignon** marquées par l'éclatement urbain, structuré par les importantes voies de communication.

L'extension des lotissements, de l'habitat diffus et des zones d'activités engendrent une **banalisation du paysage**. L'espace agricole est convoité et déstructuré par le mitage urbain. Le maintien des boisements relictuels est un enjeu écologique et paysager.

L'évolution des pratiques agricoles tend à modifier le réseau de haies traditionnelles et le système d'irrigation. L'avenir des canaux est un enjeu fort, de nombreux tronçons sont busés.

II.2.2 Quelques grands traits du paysage communal

Le nord-est de la commune touche immédiatement la partie urbanisée de Jonquières. L'urbanisation s'étend de manière quasi continue entre les 2 centres-villes.

La partie centrale de Courthézon est occupée par le centre-ville qui se trouve globalement entre l'autoroute du Soleil/la RD907 (ex-RN7) et la voie ferrée (TGV). **Ces réseaux de communication fragmentent le paysage en 3 parties du nord au sud :**

- L'ouest de l'autoroute.
- Le centre, entre l'autoroute et la voie ferrée.
- L'est de la voie ferrée.

A ces voies de communication, il faut ajouter **l'Ouvèze et sa ripisylve**, parallèles à ces dernières et qui marque la limite est de la commune. **L'essentiel du paysage communal est marqué par l'agriculture.** Si à l'est, **les vignes sont en mosaïque** avec les autres cultures et l'urbanisation, à l'ouest **les vignes forment un ensemble** dont l'homogénéité des cultures est seulement interrompue par la présence d'un **vaste réseau de boisements** et par **2 zones humides** qui tranchent dans le paysage.



Paysage caractéristique de l'est de la commune où les vignes côtoient les grandes cultures et autres prairies, avec des parcelles protégées par des haies brise-vent



Paysage depuis les vignes à l'ouest de la commune



Vues sur les montagnes environnantes





II.3 EVOLUTION HISTORIQUE

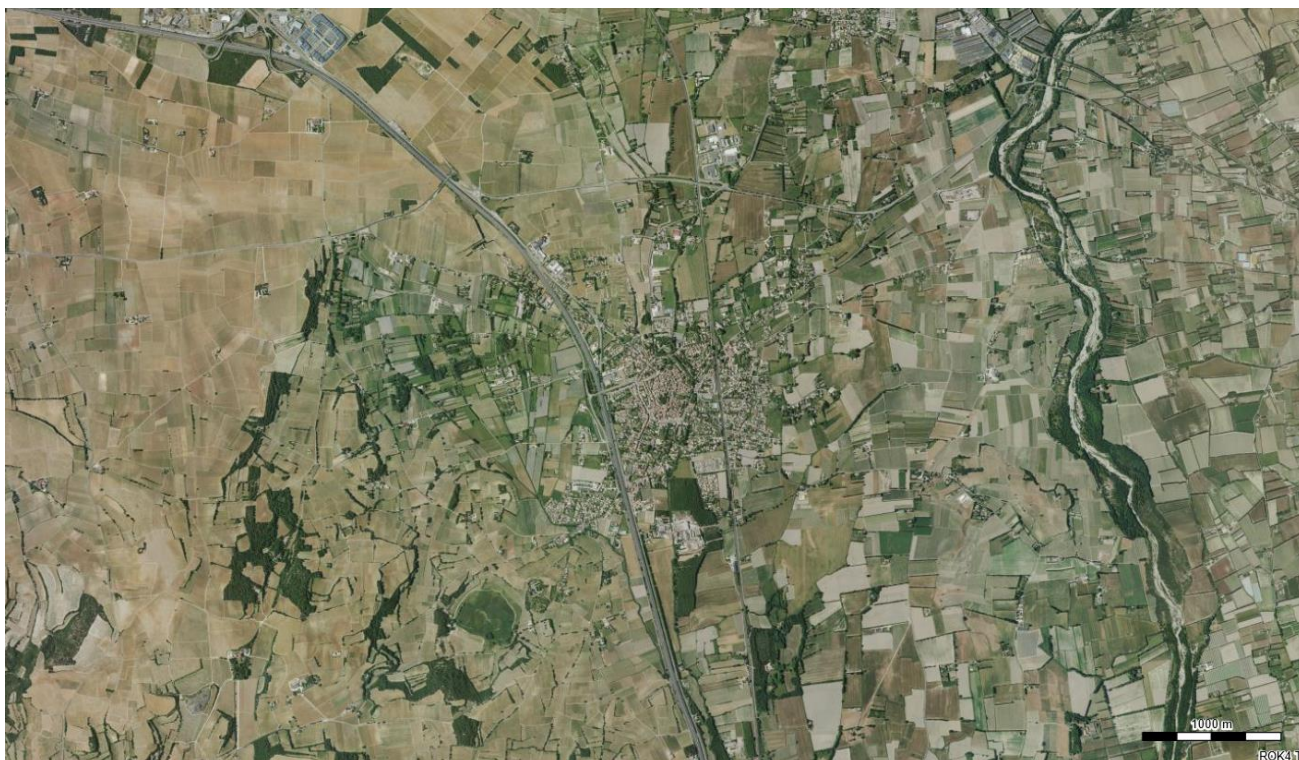
Les photos aériennes ci-dessous, issues du site IGN Remonter le Temps, permettent de retracer l'évolution de l'occupation du sol de Courthézon des années 1950 à aujourd'hui :



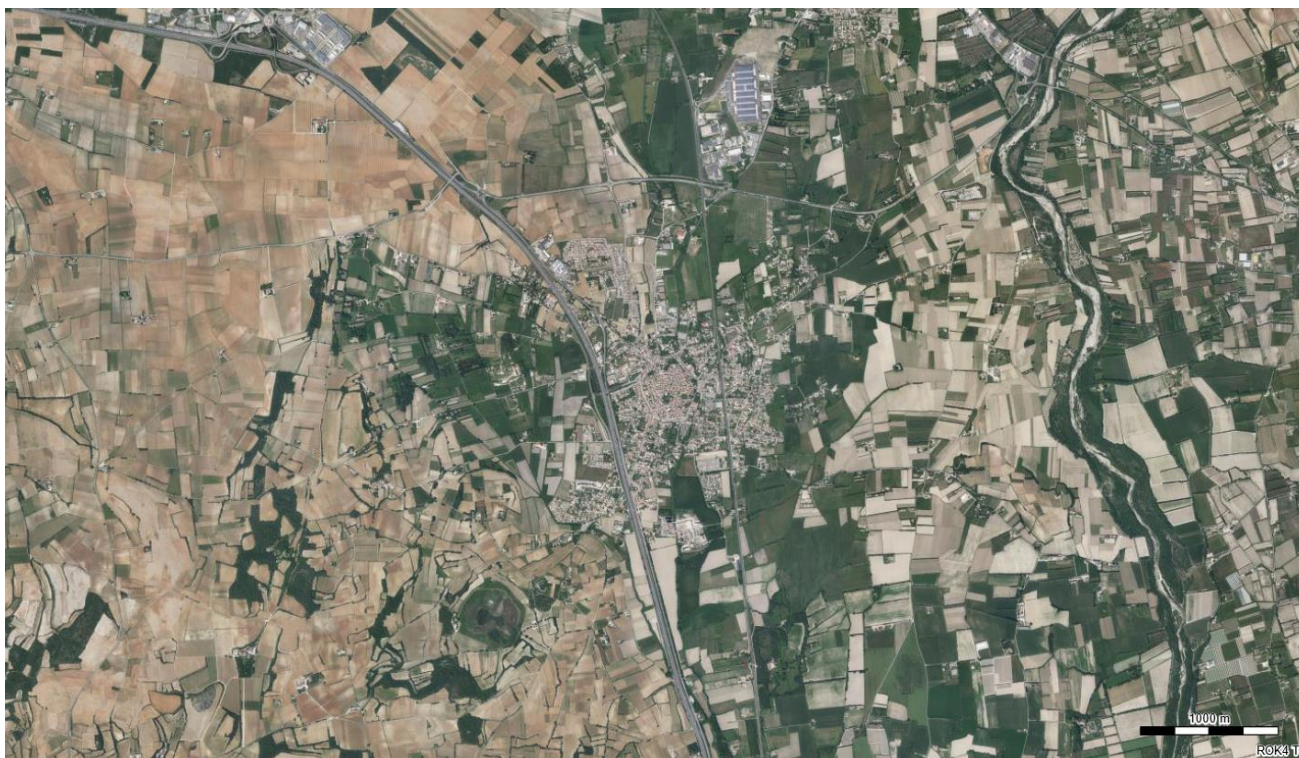
Années 1950-1965 : Les principales voies de communication actuelles sont déjà tracées dans les années 1950. L'urbanisation se cantonne dans la zone centrale mais commence à s'étendre à l'est. Le cours de l'Ouvèze est large et la ripisylve peu étendue. L'agriculture domine le paysage et les boisements à l'ouest sont vastes. L'étang salé est occupé par l'agriculture.



Années 2000-2005 : L'urbanisation s'est étendue à l'est et à l'ouest. La ripisylve de l'Ouvèze a progressé. Certains boisements à l'ouest ont disparu au profit de la viticulture.



Années 2011-2015 : L'urbanisation continue sa progression au dépend des terres agricoles avec la construction de nouveaux lotissements notamment au nord du centre-ville. La ripisylve de l'Ouvèze se densifie. L'étang salé est devenu une zone humide à la suite de l'effondrement du réseau de drainage.



Aujourd'hui



III OCCUPATION DU SOL ACTUELLE

III.1 DECOUPAGE ECOLOGIQUE DU TERRITOIRE COMMUNAL

Des grands traits du paysage définis précédemment, on peut distinguer 2 éléments qui constituent la **matrice paysagère de la commune** : **les milieux agricoles et les milieux artificialisés**. Au sein de ces 2 matrices, des trames plus ou moins fonctionnelles sont présentes :

- **La trame verte** qui comporte des réservoirs et corridors de biodiversité terrestres ;
- **Les trames bleue et turquoise** qui comportent des réservoirs et corridors de biodiversité aquatiques, humides (trame bleue) et les bordures de cours d'eau (elles forment, avec les cours d'eau, la trame turquoise).

Le tableau suivant liste les **20 entités** définies des points de vue écologique et paysager sur la commune. Elles sont regroupées en 4 **grands types de milieux** dont les intérêts écologiques sont détaillés par la suite :

- La Trame Verte ;
- Les Trames Bleue et Turquoise ;
- Les milieux agricoles ;
- Les milieux artificialisés.

ENTITES ECOLOGIQUES ET PAYSAGERES DE LA COMMUNE				
Type de milieu	Libellé de l'entité	Surface (ha)	Proportion de l'entité (%) sur le territoire communal (3276,16 ha)	Surface et proportion du type de milieu sur la commune
Trame Verte	Haies et bosquets d'arbres	139,86	4,3	319,29 ha (9,8%)
	Boisements	152,16	4,6	
	Eléments urbains de la Trame Verte	27,26	0,8	
Trames Bleue et Turquoise	Cours d'eau et ripisylves (trame turquoise)	123,90	3,8	141,04 ha (4,3%)
	Zones humides (trame bleue)	17,14	0,5	
Milieux agricoles	Vignes	1 484,84	45,3	2 346,02 ha (71,6%)
	Lavande	11,42	0,3	
	Pépinières	6,76	0,2	
	Autres cultures	570,05	17,4	
	Plantations d'arbres	58,81	1,8	
	Maraîchage	2,54	0,1	
	Prairies	199,77	6,1	
	Friches	11,83	0,4	
Milieux artificialisés	Centre-ville	106,62	3,3	469,81 ha (14,3%)
	Lotissements hors centre-ville	52,78	1,6	
	Constructions diffuses	161,05	4,9	
	Activités économiques	62,61	1,9	
	Réseau routier	71,24	2,2	
	Voie ferrée	8,03	0,2	
	Zones rudérales	7,48	0,2	

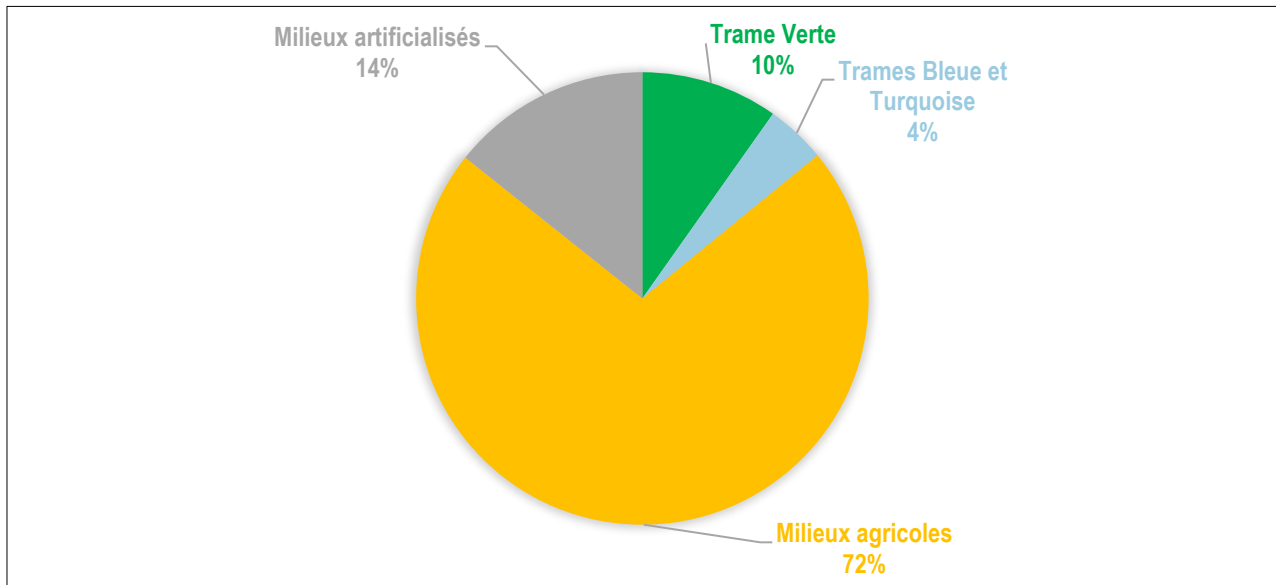


Diagramme représentant la proportion de chaque type de milieu sur le territoire communal (pourcentages arrondis à l'unité)

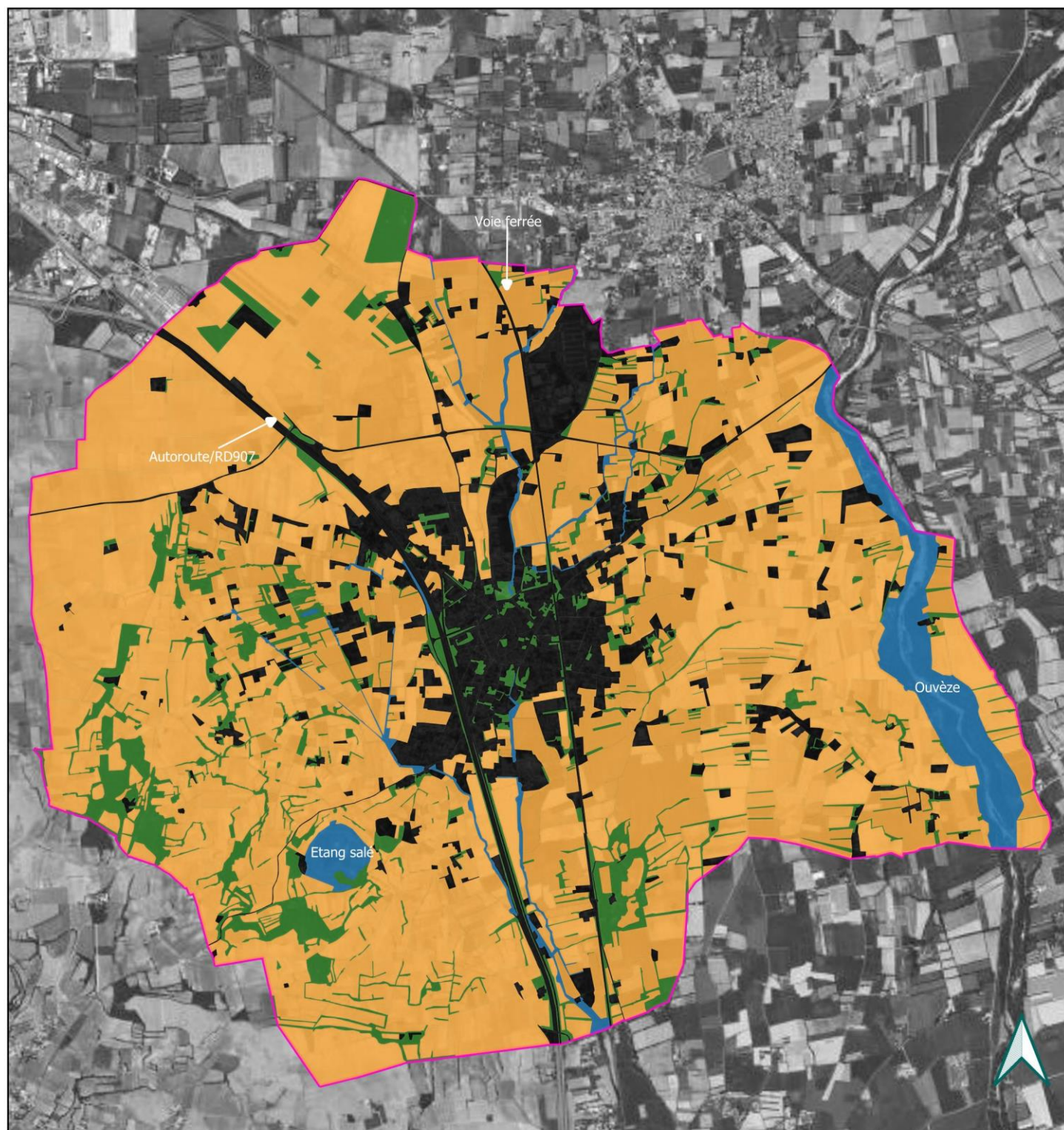
Remarque : La superficie communale utilisée comme référence pour les calculs (3 276,16 ha) correspond à la somme des surfaces des polygones d'occupation du sol cartographiés.

En synthèse :

- L'occupation du sol de la commune de Courthézon est largement dominée par l'agriculture (72%). Les milieux artificialisés occupent autant de surface que les trames vertes, bleue et turquoise réunies.
- Les vignes représentent à elles-seules les 2/3 de la surface agricole et plus de 45% de la superficie communale, suivies par les « autres cultures » (17% environ).
- Les constructions diffuses occupent autant de surface que le centre-ville et les lotissements réunis (4,9%).

Les cartes suivantes présentent le découpage de la commune selon les 4 grands types de milieux puis, de manière plus détaillée, à l'aide des entités.

DECOUPAGE ECOLOGIQUE DU TERRITOIRE COMMUNAL - GRANDS TYPES DE MILIEUX



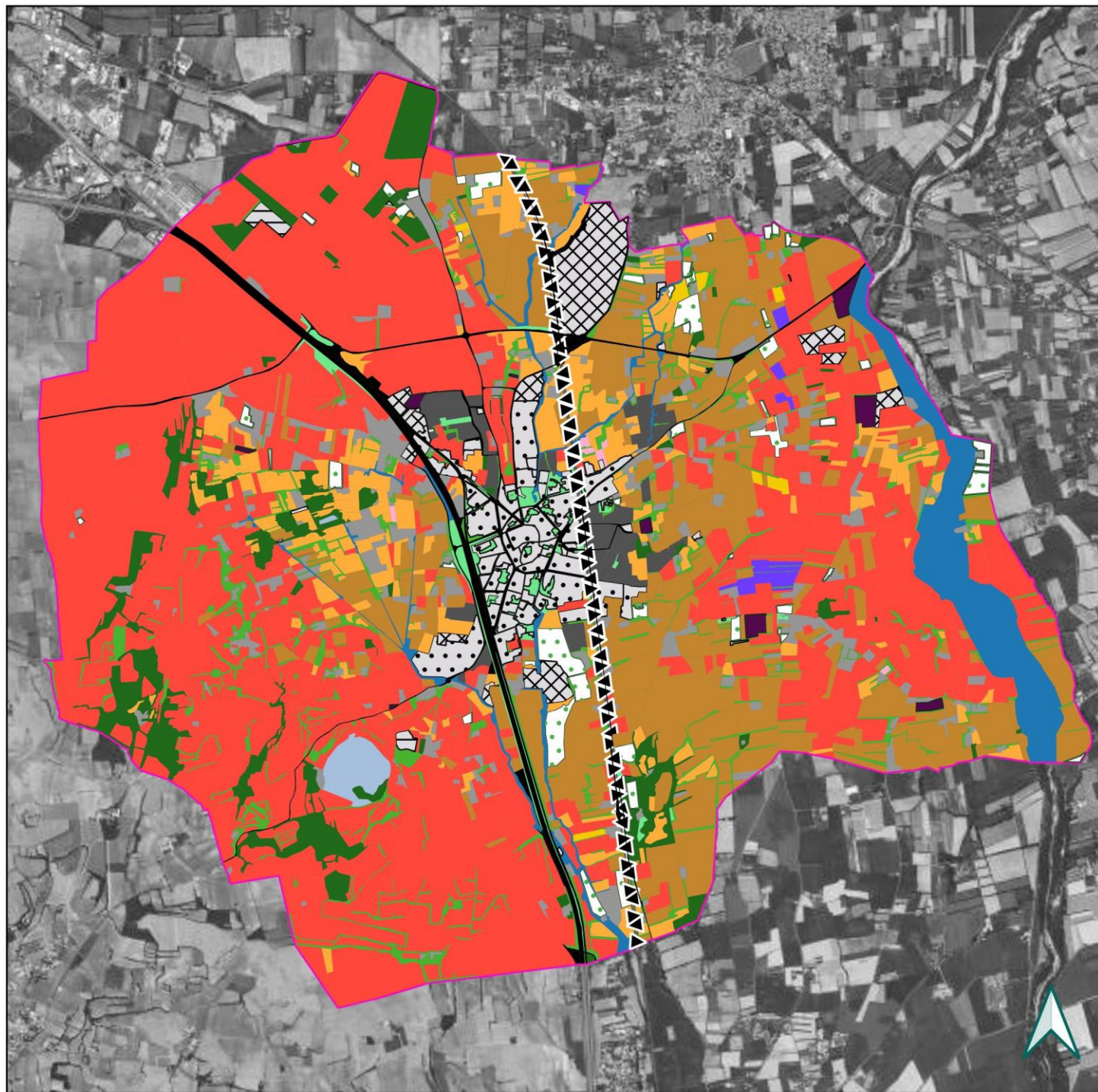
Légende

- Commune de Courthézon
- Grands types de milieux
- Trames Bleue et Turquoise
- Trame Verte
- Milieux agricoles
- Milieux artificialisés

Echelle : 1/42 000
0 420 840 m

Source : ECOTER
Date de réalisation : 08-11-2024
Réalisation : M. FILLEUX - ECOTER
Fond et licence : IGN ORTHO

DECOUPAGE ECOLOGIQUE DU TERRITOIRE COMMUNAL - DETAILS DES ENTITES - CARTE GENERALE



Légende

 Commune de Courthézon

Trames Bleue et Turquoise

Cours d'eau et ripisylves

Zones humides

Trame Verte

Boisements

Haies et bosquets d'arbres

Eléments urbains de la Trame Verte

Milieux agricoles

Vignes

Lavande

Autres cultures

Prairies

Friches

Pépinières

Maraîchage

Plantations d'arbres

Milieux artificialisés

Centre-ville

Activités économiques

Lotissements hors centre-ville

Constructions diffuses

Réseau routier

Voie ferrée

Zones rudérales

Echelle : 1/42 000

0 420 840 m

Source : ECOTER
Date de réalisation : 08-11-2024
Réalisation : M. FILLEUX - ECOTER
Fond et licence : IGN ORTHO

III.2 MILIEUX ARTIFICIALISES

Le centre-ville se trouve dans la partie centrale de Courthézon, entre les voies de communication (autoroute-route et voie ferrée) et s'étend à l'est de la voie ferrée et à l'ouest de l'autoroute.

De nombreux domaines et bâtiments agricoles ponctuent les zones agricoles. L'urbanisation progresse depuis le centre-ville (lotissements, zones d'activités), et diffuse le long des petites routes pour atteindre progressivement les domaines agricoles, marquant **une urbanisation en pas japonais le long des petites routes, en étoile à partir du centre-ville.**



Centre-ville



Résidence récente en périphérie du centre-ville



Coopérative viticole au centre de la commune



Habitat diffus le long d'une voie secondaire à l'est de la commune

Remarque : Les milieux artificialisés comportent aussi le réseau routier et la voie ferrée. Ces derniers sont traités dans la partie « Voies de communication ».



III.3 MILIEUX AGRICOLES

III.3.1 Les vignes

Les milieux agricoles occupent la majorité du territoire communal. Les vignes en sont la principale culture. La majeure partie de l'ouest de la commune se trouve dans l'AOC Châteauneuf-du-Pape (663 ha en AOC sur la commune sur les 3 210 ha d'AOC au total).



Vigne de l'est de la commune



Vigne de l'est de la commune irriguée par goutte à goutte



Vigne de l'ouest de la commune en AOC Châteauneuf-du-Pape dans le secteur de la Crau (sud-ouest) avec ses **galets roulés** caractéristiques (alluvions anciennes du Rhône) et ses **falaises sédimentaires** pouvant accueillir une biodiversité spécifique (oiseaux nicheurs en falaises, reptiles, flore)



Un parcours de randonnée est présent entre les vignes de l'AOC Châteauneuf-du-Pape de l'ouest de la commune sur le thème de la biodiversité des vignes



Tourrelle entre les vignes à l'ouest de la commune au niveau du chemin Saint-Dominique



III.3.2 Les autres usages agricoles

Dans les parties centrale et est de Courthézon, la plaine agricole fertile permet la coexistence de plusieurs cultures :



Prairie



Friche



Lavande



Grande culture



Cultures spécialisées : Champ de tulipes - chemin de la Tapy (photo de gauche, source : A. Raynal/Google Maps) et pépinière de vignes-mères (photo de droite)





Plantation de noyers



Truffière et oliviers en bordure



Peupleraie



L'élevage est peu présent sur la commune. Pastoralisme itinérant à l'est de la commune

III.4 TRAME VERTE

III.4.1 Haies et bosquets d'arbres

Les haies sont variées. Aux côtés des haies naturelles, on retrouve de grandes haies de cyprès plantées pour protéger les cultures du vent. Les Peupliers blancs sont fréquents au sein des haies ou de manière isolée.



Haie vive en bordure de parcelle agricole



Haie plantée de cyprès servant à protéger les cultures du Mistral



Haie vive avec présence du Peuplier blanc



Réseau de haies en zone agricole

III.4.2 Boissements

La trame verte est davantage présente à l'ouest de la commune, essentiellement marquée par de **nombreux boisements privés**. Toutefois, comme dans le découpage de l'occupation du sol, le choix a été fait de cartographier les ripisylves dans la trame turquoise (cf. partie « Méthode générale »), elles n'apparaissent pas ici. La ripisylve de l'Ouvèze, en particulier, représente cependant une vaste superficie participant à la trame verte.



Boisements de chênes et pins à l'ouest de la commune



Réseau de boisements entourant les vignes à l'ouest de la commune

III.4.3 Eléments urbains de la trame verte

Le centre-ville comprend une surface intéressante d'éléments de la trame verte.



Alignements de platanes le long des voies principales



Bassin d'orage en bordure d'un lotissement



En centre-ville, les espaces verts travaillés (photo de gauche) côtoient des zones où la végétation évolue spontanément (photo de droite)

III.5 TRAMES BLEUE ET TURQUOISE

III.5.1 Les cours d'eau et leurs ripisylves

La commune comporte l'Ouvèze à l'est et un important réseau de cours d'eau entourés de ripisylves, plutôt en bon état.



L'Ouvèze et ses bancs de galets à la frontière est de la commune



Ripisylve de l'Ouvèze comprenant notamment des Peupliers blancs et noirs et de l'Aulne glutineux



Voie douce le long de la ripisylve de l'Ouvèze en rive droite



La Seille au centre-ville



Ripisylve de la Seille, à proximité de la RD907 au sud de Courthézon



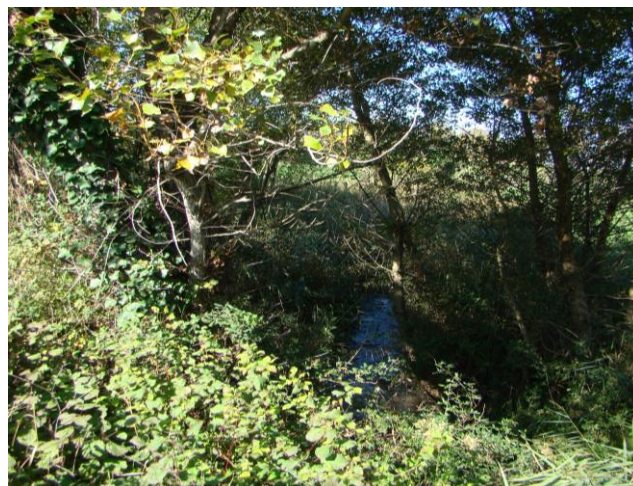
La Grande Mayre : au niveau du quartier des Sourcières. La ripisylve à droite sur la photo est riche en avifaune. La bordure à gauche de la photo est constituée d'un alignement de Peupliers noirs.



La Grande Mayre : busage sous l'autoroute



Le Grand Roannel



Le Petit Raonel



Canal bordant une parcelle agricole à l'est de la commune



III.5.2 Les zones humides de l'ouest de la commune

A l'ouest, la commune comporte 2 zones humides de surfaces importantes qui témoignent de la présence ancienne du delta du Rhône :



L'étang salé de Courthézon (21 ha) est l'une des rares **zones humides temporaires** et contient la **plus grande roselière du Vaucluse**. Il accueille notamment **170 espèces d'oiseaux** et plusieurs espèces d'**amphibiens**. Anciennement exploité pour son sel puis mis en culture au 19^e siècle par drainage, l'étang a été remis en eau naturellement en 2001 par suite de l'effondrement de son réseau de drainage. Il fait l'objet d'une gestion conservatoire depuis 2010 et est classé APPB depuis 2013. Classé Espace Naturel Sensible du département, il **appartient à la commune de Courthézon et est géré par le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) PACA**. Son 4^e plan de gestion court jusqu'en 2025. Sa roselière et les prairies autour font l'objet d'un **pâturage équin**. Les abords sont aménagés pour l'**accueil du public**. Il est menacé par le **réchauffement climatique**.

Photo de gauche : Panneau d'accueil, photo de droite : Vue est de l'étang entouré de zones agricoles



La zone humide officielle des Paluds de Courthézon : Ancien marais de 131 ha drainé et asséché, un des plus vastes du département. Il comporte un **étang de pêche et des parcelles agricoles** (prairies humides et cultures) entourées de **nombreux canaux**. Plus de **400 pieds d'Orchis des marais** (*Anacamptis palustris*), plante vulnérable en PACA et protégée nationalement, sont recensés. Le CEN PACA et ses partenaires développent un **projet de restauration** des fonctionnalités hydrologiques et écologiques de la zone humide. Un plan de gestion est en cours.

Étang de pêche de Courthézon (photo de gauche) et prairies humides autour (photo de droite), très riches en biodiversité.

Note : Les prairies ne sont pas cartographiées en zone humide mais en milieux agricoles dans l'occupation du sol de la commune (cf. partie « Méthode générale »).



La zone humide officielle des Paluds de Courthézon : Petites routes entourées de canaux de part et d'autre avec présence de roselières, favorables à la biodiversité.

Note : Les canaux ne sont pas cartographiés en zone humide dans l'occupation du sol de la commune, seuls les plus larges apparaissent et sont cartographiés avec les cours d'eau (cf. partie « Méthode générale »).

IV LES INTERFACES URBAINES

IV.1 AU NIVEAU DE LA ZONE CENTRALE DE COURTHEZON

Au nord du centre-ville, de nombreux lotissements récents se sont développés de manière assez lâche, laissant des enclaves de parcelles agricoles entre eux.

Au sud du centre-ville, une vaste peupleraie est présente le long de la Seille. Les quartiers se sont développés en périphérie de cette dernière.



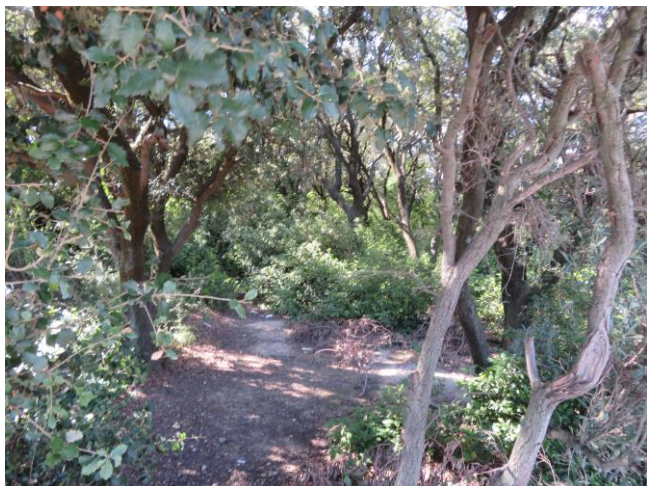
Interface entre viticulture et lotissement au nord du centre-ville



Interface entre centre-ville et peupleraie occupée par une prairie face au cimetière au sud de la commune



Zone en déprise agricole entourée par l'urbanisation au nord du centre-ville



Boisement entre des lotissements au nord du centre-ville

IV.2 INTERFACE AVEC LA COMMUNE DE JONQUIERES AU NORD DE COURTHEZON

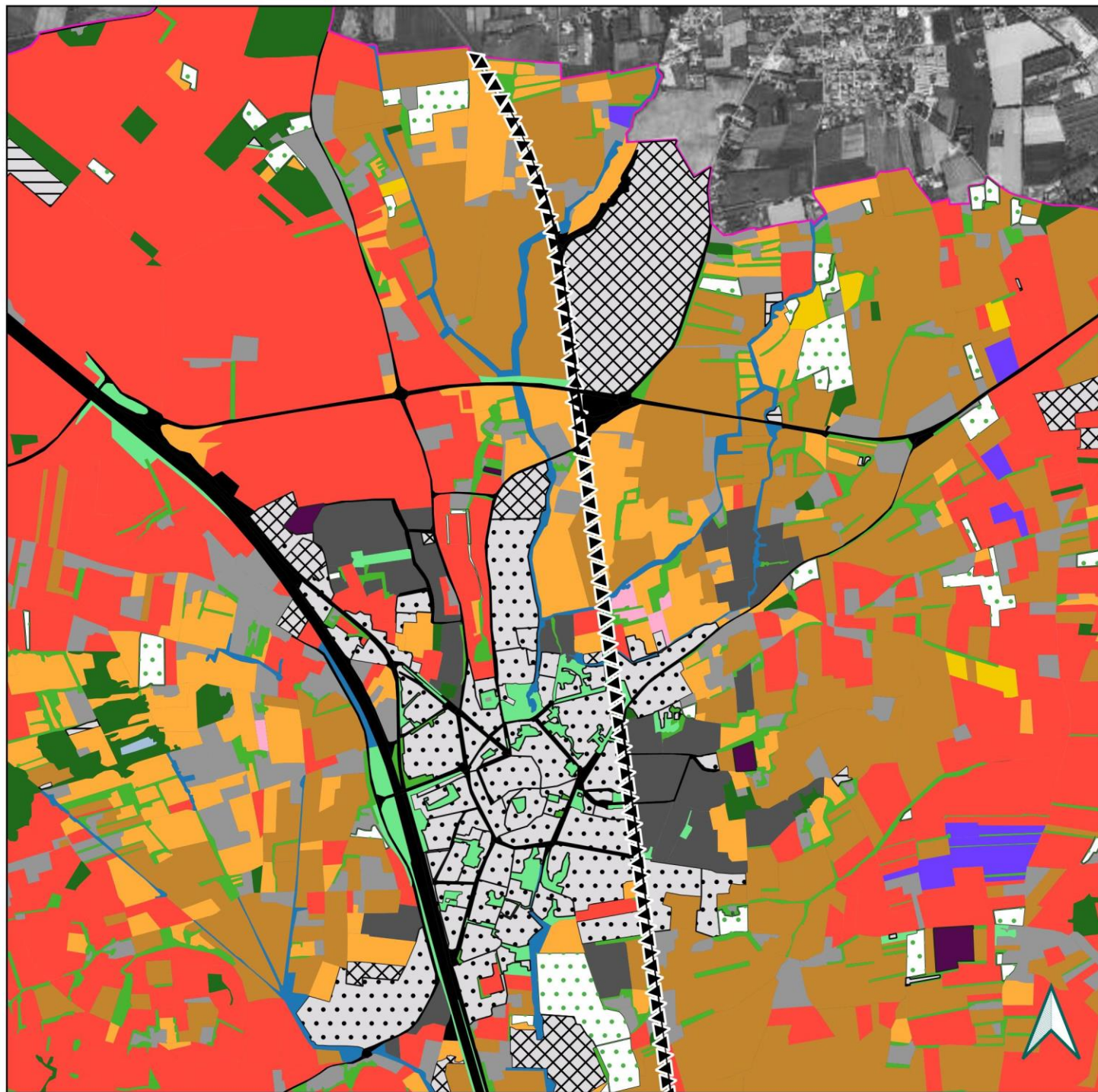
Au nord de Courthézon, la zone d'activités marque la limite avec la commune de Jonquières. Cette zone est entourée de parcelles agricoles et d'un habitat diffus depuis les centres-villes voisins de Courthézon et Jonquières.



Parcelles agricoles (cultures, pâturage) situées entre la voie ferrée et la zone d'activités au nord de la commune

La carte page suivante zoome sur ces interfaces.

DECOUPAGE ECOLOGIQUE DU TERRITOIRE COMMUNAL - DETAILS DES ENTITES - SECTEURS CENTRAL ET NORD



Légende

 Commune de Courthézon

Trames Bleue et Turquoise

Cours d'eau et ripisylves

Zones humides

Trame Verte

Boisements

Haies et bosquets d'arbres

Eléments urbains de la Trame Verte

Milieux agricoles

Vignes

Lavande

Autres cultures

Prairies

Friches

Pépinières

Maraîchage

Plantations d'arbres

Milieux artificialisés

Centre-ville

Activités économiques

Lotissements hors centre-ville

Constructions diffuses

Réseau routier

Voie ferrée

Zones rudérales

Echelle : 1/22 000

0 220 440 m

Source : ECOTER
Date de réalisation : 08-11-2024
Réalisation : M. FILLEUX - ECOTER
Fond et licence : IGN ORTHO



IV.3 AU NIVEAU DE LA PARTIE EST DE COURTHEZON

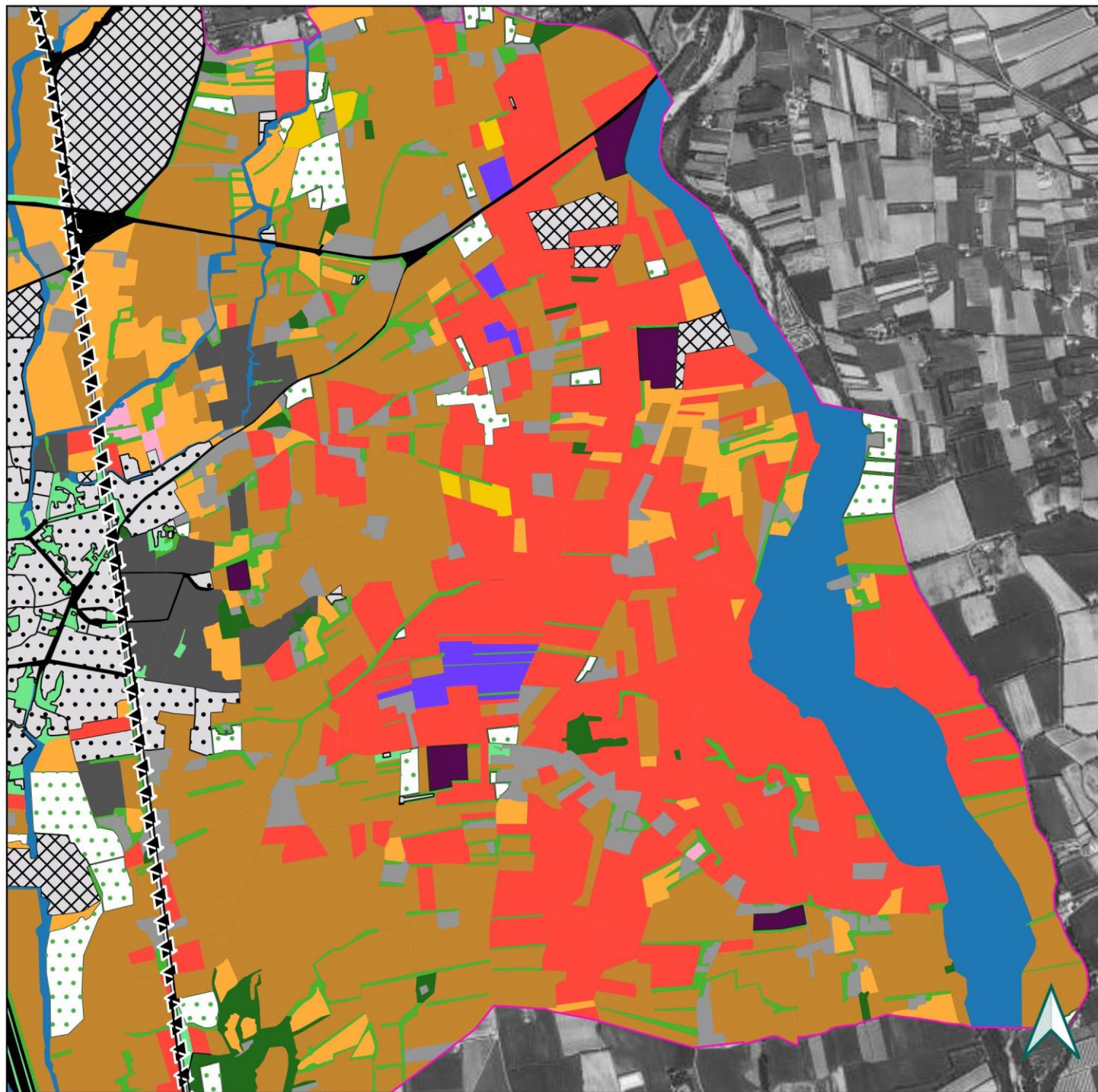
A l'est de la commune, le centre-ville s'est étendu au-delà de la voie ferrée. L'urbanisation progresse le long des voies secondaires sous forme de petits quartiers.



Interface entre les quartiers et les zones agricoles à l'est de la commune

La carte page suivante zoome sur ces interfaces.

DECOUPAGE ECOLOGIQUE DU TERRITOIRE COMMUNAL - DETAILS DES ENTITES - SECTEUR EST



Légende

Commune de Courthézon

Trames Bleue et Turquoise

Cours d'eau et ripisylves

Zones humides

Trame Verte

Boisements

Haies et bosquets d'arbres

Eléments urbains de la Trame Verte

Milieux agricoles

Vignes

Lavande

Autres cultures

Prairies

Friches

Pépinières

Maraîchage

Plantations d'arbres

Milieux artificialisés

Centre-ville

Activités économiques

Lotissements hors centre-ville

Constructions diffuses

Réseau routier

Voie ferrée

Zones rudérales

Echelle : 1/22 000

0 220 440 m

Source : ECOTER
Date de réalisation : 08-11-2024
Réalisation : M. FILLEUX - ECOTER
Fond et licence : IGN ORTHO



IV.4 AU NIVEAU DE LA PARTIE OUEST DE COURTHEZON

Le quartier des Sourcières à l'ouest de Courthézon est entouré par la route de Châteauneuf au sud, l'autoroute à l'est, la Grande Mayre à l'ouest et la zone humides des Paluds au nord-ouest. Le quartier se développe au nord.



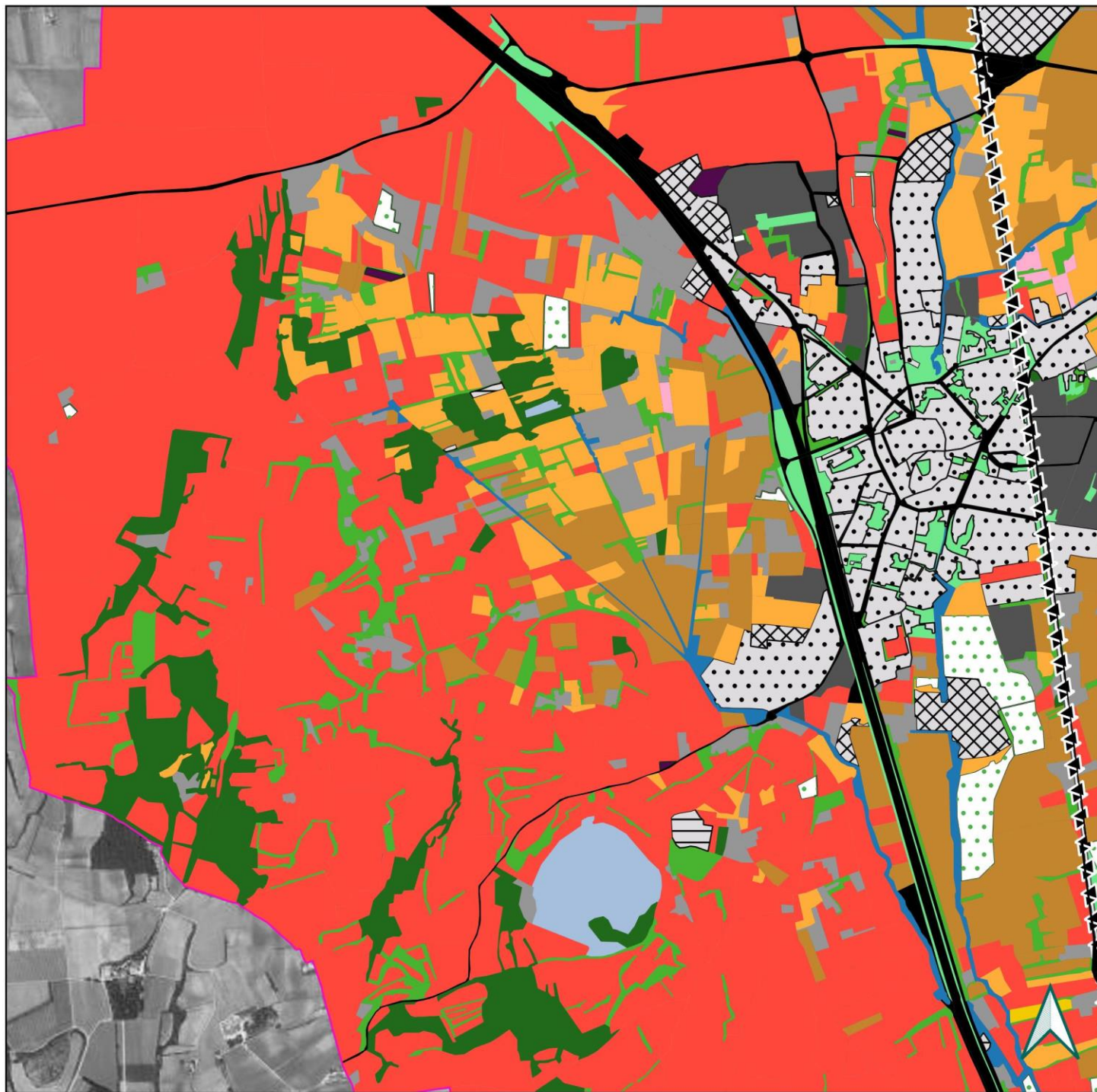
Interface nord entre des lotissements récents et des parcelles agricoles



Interface sud

La carte page suivante zoome sur ces interfaces.

DECOUPAGE ECOLOGIQUE DU TERRITOIRE COMMUNAL - DETAILS DES ENTITES - SECTEUR OUEST



Légende

Commune de Courthézon

Trames Bleue et Turquoise

Cours d'eau et ripisylves

Zones humides

Trame Verte

Boisements

Haies et bosquets d'arbres

Eléments urbains de la Trame Verte

Milieux agricoles

Vignes

Lavande

Autres cultures

Prairies

Friches

Pépinières

Maraîchage

Plantations d'arbres

Milieux artificialisés

Centre-ville

Activités économiques

Lotissements hors centre-ville

Constructions diffuses

Réseau routier

Voie ferrée

Zones rudérales

Echelle : 1/22 000

0 220 440 m

Source : ECOTER
Date de réalisation : 08-11-2024
Réalisation : M. FILLEUX - ECOTER
Fond et licence : IGN ORTHO

V ARBRES REMARQUABLES

Les photos ci-dessous donnent à voir plusieurs arbres remarquables présents à Courthézon.

Selon les secteurs de la commune, ils sont présents seuls ou en groupes, parfois sous forme d'alignements. La principale essence rencontrée est le Platane mais de beaux sujets de Peupliers blancs, souvent au sein de haies agricoles, et de Cyprès (non taillés pour l'usage agricole) sont également présents :



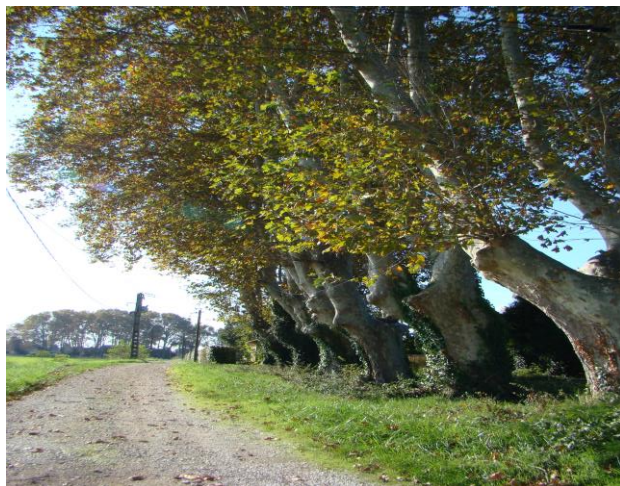
Peupliers blancs anciens dans la ripisylve de l'Ouvèze



Cyprès remarquable



Platanes remarquables en bordures de routes



La carte page suivante pointe les arbres remarquables recensés sur la commune (non exhaustive).

ARBRES REMARQUABLES - INVENTAIRE NON EXHAUSTIF



Légende

Commune de Courthézon

Arbres remarquables

- Cyprés
- Peuplier blanc
- Platane
- Saule

Echelle : 1/42 000

0 420 840 m

Source : ECOTER
Date de réalisation : 08-11-2024
Réalisation : M. FILLEUX - ECOTER
Fond et licence : IGN ORTHO



VI FLORE ENVAHISSANTE ET DEGRADATIONS HUMAINES

VI.1 FLORE ENVAHISSANTE

Plusieurs espèces de plantes exotiques envahissantes sont présentes sur la commune, en milieu urbain (plantées ou spontanées, en ville et dans les jardins) et au sein des milieux semi-naturels et agricoles.

L'espèce principale est la **Canne de Provence**, qui, bien qu'installée depuis longtemps dans le secteur notamment pour son rôle de brise-vent, fait partie des espèces exotiques envahissantes. Son réseau de rhizomes lui permet de progresser rapidement au dépend d'autres espèces. Elle forme souvent des **peuplements monospécifiques, réduisant la diversité végétale des haies et ripisylves**.

L'**Ailante glanduleux** est inscrit sur la liste des espèces exotiques envahissantes de France métropolitaine. Il **progressé également rapidement sur les milieux perturbés, notamment le long des voies de communication**.



Haie de Canne de Provence en bordure de jardin contiguë à une zone agricole en déprise



Linéaire de Canne de Provence au sein de la ripisylve de l'Ouvèze



Agave d'Amérique en bordure de parcelle agricole



Ailante glanduleux sur un talus le long d'une rue principale du centre-ville

VI.2 DEGRADATIONS HUMAINES

Si les milieux semi-naturels de la commune sont globalement en bon état, des déchets sont présents sur certains secteurs, notamment des gravats et dépôts de matériel électroménager en bordure de l'Ouvèze, notamment dans la ripisylve. Des traces de véhicules sont également présentes dans la ripisylve, créant de multiples cheminements au sein de la ripisylve.



Dépôt de gravats et matières plastiques encore incandescentes dans le secteur de l'Ouvèze



Dépôt de gravats en bordure de l'Ouvèze

VII FONCTIONNALITE ECOLOGIQUE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL ET SES ENVIRONS

VII.1 DOCUMENTS REGLEMENTAIRES

VII.1.1 Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)

Le SRCE de la Région sud (PACA) a été élaboré en 2014. Il s'agit d'une annexe du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) de la Région sud, approuvé en 2019. **Ce document planifie la stratégie régionale pour l'aménagement du territoire à l'horizon 2030-2050.**

Le plan d'action stratégique du SRCE comporte **4 grandes orientations stratégiques** :

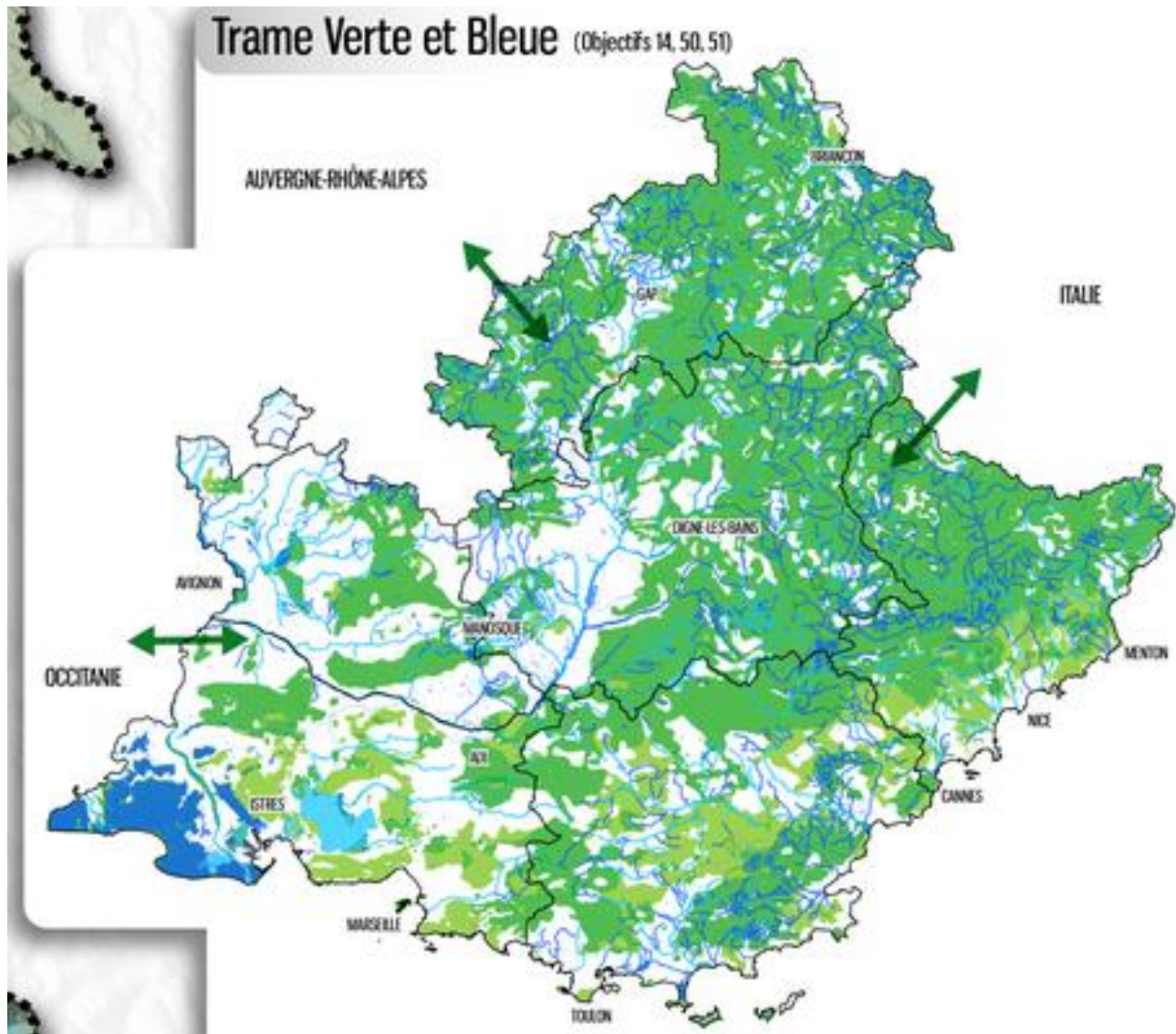
- **Orientation 1** : Agir en priorité sur la consommation d'espace par l'urbanisme et les modes d'aménagement du territoire pour la préservation des réservoirs de biodiversité et le maintien de corridors écologiques.
- **Orientation 2** : Maintenir du foncier naturel, agricole et forestier et développer des usages durables au regard des continuités écologiques.
- **Orientation 3** : Développer les solutions écologiques de demain en anticipant sur les nouvelles sources de fragmentation et de rupture.
- **Orientation 4** : Restaurer, protéger et développer une trame d'interface terre-mer dont le fonctionnement semble directement lié à la création ou à la conservation de réservoirs de biodiversité littoraux ou marins.

En plus des grandes orientations stratégiques, le SRCE définit des **orientations stratégiques territoriales**. La commune de Courthézon se trouve dans le secteur nord-Vaucluse marqué par une « **bivalence du Rhône et de la Durance** », présentant les caractéristiques suivantes :

- **Un réservoir et corridor de biodiversité majeur constitué par le Rhône.**
- **Des pressions sur les continuités écologiques** liées à la position de la commune dans un triangle de voies de communication reliant Orange, Avignon et Carpentras (autoroute du soleil, voie TGV et routes départementales).
- **Un secteur occupé principalement par l'agriculture.**

Les 2 cartes des pages suivantes montrent la faible densité de continuités écologiques d'intérêt régional sur le secteur avec, à l'échelle de la commune de Courthézon :

- Une partie centrale de la commune marquée par le **centre-ville et les voies de communication**, qui constitue un **obstacle majeur** traversant Courthézon du nord au sud et séparant l'ouest et l'est de la commune.
- **L'absence de trame verte** d'intérêt régional.
- **Plusieurs réservoirs de la trame bleue et un espace de fonctionnalité des cours d'eau** sur toute la partie est de la commune.
- Des **espaces agricoles** à l'ouest.
- Plusieurs **corridors en zone urbaine** sont mentionnés.



Objectif 14 : Préserver les ressources en eau souterraine, les milieux aquatiques et les zones humides

Trame bleue

Recherche de préservation optimale

■ Zones humides

— Cours d'eau

Recherche de remise en état optimale

■ Zones humides

— Cours d'eau

Objectif 50 : Décliner la Trame Verte et Bleue régionale et assurer la prise en compte des continuités écologiques et des habitats dans les documents d'urbanisme et les projets de territoire

Recherche de préservation optimale

■ Trame verte

Trame bleue

■ Zones humides

— Cours d'eau

Recherche de remise en état optimale

■ Trame verte

Trame bleue

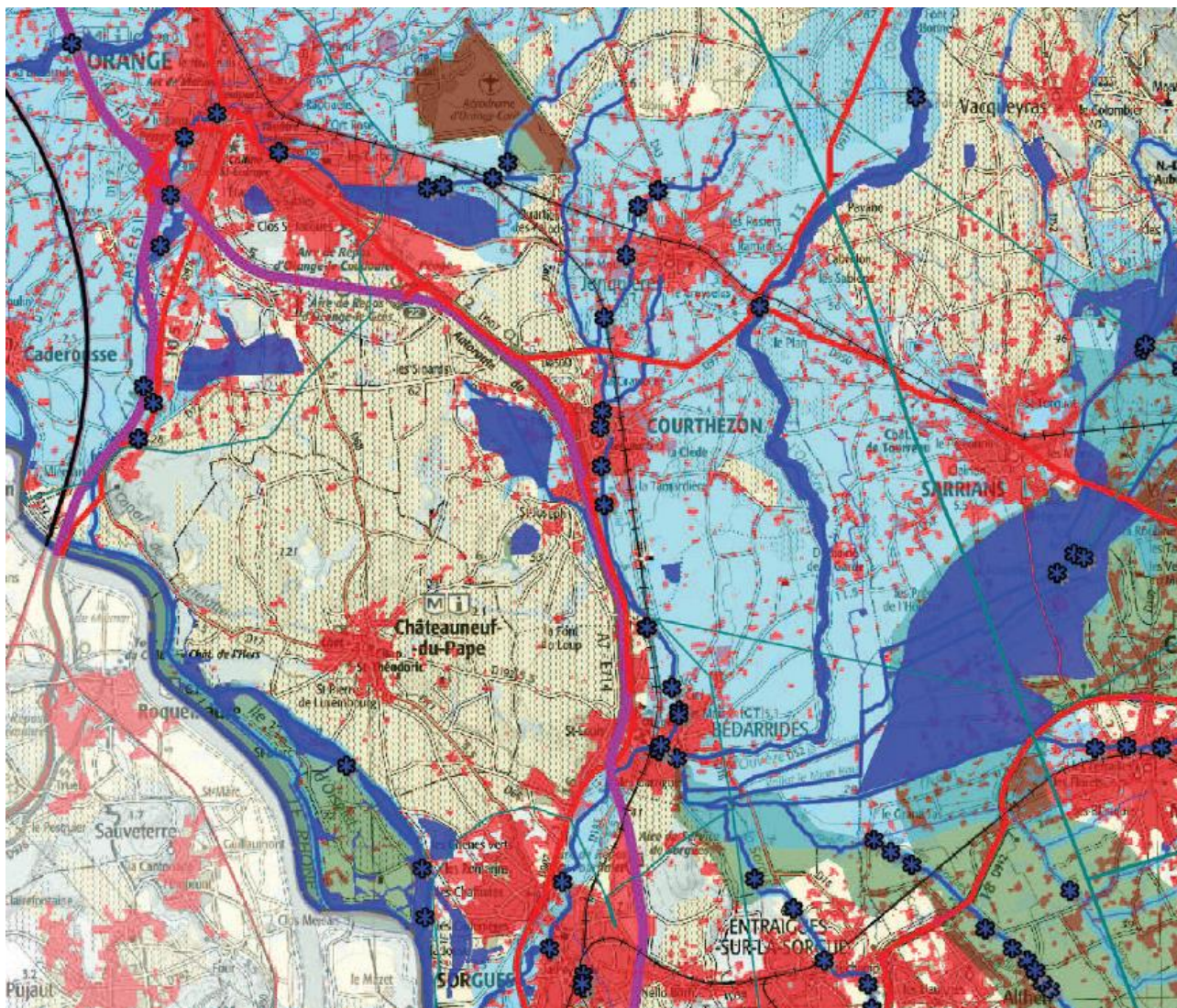
■ Zones humides

— Cours d'eau

Objectif 51 : Assurer les liaisons écologiques au sein du territoire régional et avec les régions voisines

↔ Liaisons écologiques avec les régions voisines

Extrait de la carte des objectifs du SRADDET de la Région sud (source SRADDET, 2019)



Eléments de la Trame Verte et Bleue régionale

Trame verte

- Réservoir de biodiversité
- Corridor

Relais écologique, espaces de conciliation ou d'interface

- Réservoir de biodiversité en zones urbaines
- Corridor en zones urbaines

Trame bleue

- Réservoir de biodiversité

Occupation du sol

- Espace naturel
- Espace agricole
- Espace artificialisé
- Domaine skiable

- Référentiel des obstacles à l'écoulement des cours d'eau
- Cours d'eau
- Espace de fonctionnalité des cours d'eau

Réseau routier

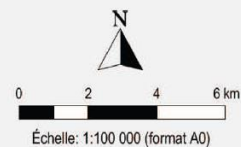
- Type autoroutier
- Liaison principale
- Liaison régionale
- Bretelle

Lignes électriques à haute tension

- Tension supérieure à 150Kv
- Tension inférieure à 150Kv

Limites administratives

- Limite régionale
- Limite départementale



Cette carte a vocation à nourrir les démarches de déclinaison de la Trame Verte et Bleue au niveau local et territorial. Son échelle de visualisation et d'utilisation doit rester au 1/100 000 ème. Elle ne peut pas faire l'objet d'une exploitation directe à des échelles plus précises.

Elle s'accompagne d'une légende commentée permettant une lecture plus détaillée et plus explicite de la légende des éléments de la Trame Verte et Bleue et des autres éléments d'information présents sur cette carte

Extrait de l'atlas cartographique du SRCE de PACA (Source : SRADET, 2019)

VII.1.2 Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) :

Courthézon fait partie de la **Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange (CCPRO)** qui adhère au Syndicat Mixte porteur du **SCOT du Bassin de Vie d'Avignon** (34 communes et 4 EPCI pour 306 910 habitants). Ce SCOT a été approuvé en 2011. Il est **actuellement en révision**. Le projet de territoire porte sur l'**horizon 2045**.

La carte page suivante schématise la Trame Verte et Bleue à l'échelle du SCOT. Courthézon se situe dans **un secteur sans réservoir de biodiversité (à l'échelle régionale), au sein d'un espace agricole** où se cumulent les **conflits entre biodiversité et urbanisation**. Des **continuités** écologiques terrestres existent mais certaines sont fragmentées. Le **besoin de regrouper l'urbanisation** est mentionné. Au nord-est de la commune, la **superposition d'un projet de développement de l'urbanisation avec des enjeux environnementaux** est mentionné (arbitrage nécessaire). Le **captage d'alimentation en eau potable à préserver** est mentionné sur ce secteur nord-est.



Une biodiversité remarquable mais fragilisée par la fragmentation du réseau écologique



Une biodiversité riche mais un réseaux vert et bleu fragmenté

- Des réservoirs de biodiversité, support de la richesse faunistique et floristique dont l'emprise tend à se réduire
- Des espaces agricoles où se cumulent les conflits : outil économique, support de biodiversité et espaces prioritairement impactés par l'urbanisation
- Valoriser les canaux pour créer une trame verte et bleue urbaine pour le coeur urbain.
- Des continuités écologiques terrestres permettant la mise en réseau de réservoirs de biodiversité, dont certaines sont fragmentés par des infrastructures et l'urbanisation
- Protéger et valoriser les cours d'eau, support de richesse écologique et permettant le déplacement des espèces. Maintenir le bon état de la ressource en eau.

Des modes de développement urbain, qui, à terme remettent en cause l'attractivité du territoire

- Regrouper l'urbanisation
- Coupures vertes menacées par le développement de l'urbanisation risquant de remettre en cause les continuités écologiques
- Superposition d'un projet de développement de l'urbanisation (habitat ou économique) avec des enjeux environnementaux : besoin d'arbitrage

L'eau : une ressource indispensable mais menacée

- Des captages AEP à préserver
- Captages stratégique à sécuriser
- Ressources stratégiques à préserver pour l'alimentation en eau potable
- Ressources stratégiques sous tension (pollutions): un enjeu majeur pour l'alimentation en eau à venir.

LRE

Extrait de la réunion publique « Enjeux du Bassin de vie d'Avignon », 2024

VII.2 LA TRAME VERTE ET BLEUE COMMUNALE

Ci-dessous, sont présentés en premier les obstacles, avant de parler des réservoirs et corridors, car ils ont un caractère très structurant pour expliquer la Trame Verte et Bleue de la commune.

VII.2.1 Obstacles au déplacement de la faune

VII.2.1.1 Voies de communication

En termes de fonctionnalité écologique, la commune est marquée par **3 obstacles majeurs** : une autoroute (avec plusieurs murs anti-bruit), une route départementale et une voie ferrée qui divisent le territoire communal de part en part du nord au sud et qui réduisent considérablement la connectivité entre l'ouest, le centre et l'est de la commune. A cela s'ajoute la RD950 (route d'Orange) perpendiculaire à ce réseau au centre-nord.



Linéaire formé par l'autoroute du soleil et la RD907 et cloisonnant la commune du nord au sud



Mur anti-bruit le long de l'autoroute à l'ouest de la commune



Voie ferrée parallèle aux routes (photo de gauche) à l'est et cloisonnant également la commune du nord au sud

VII.2.1.2 L'urbanisation

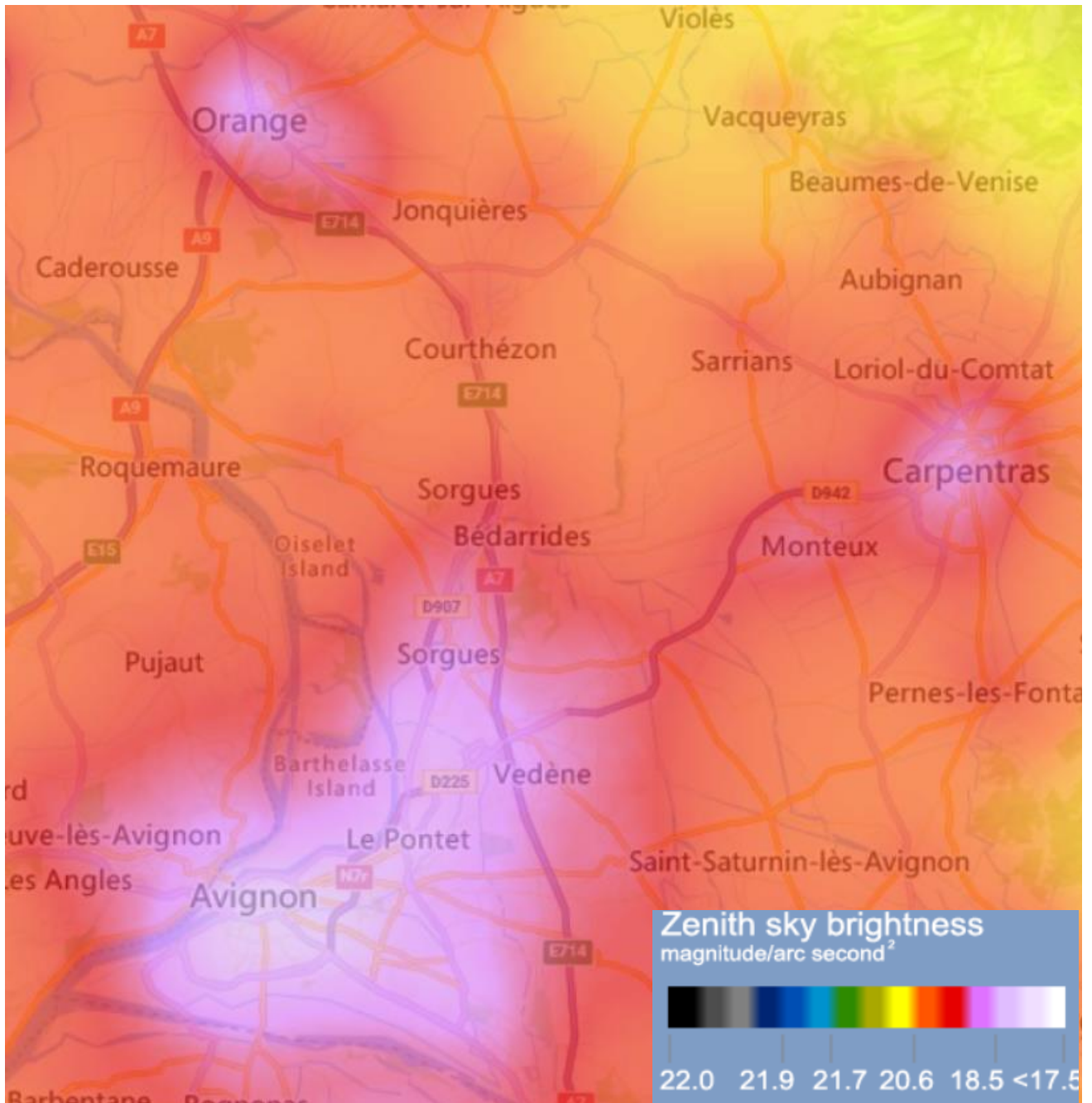
L'urbanisation s'ajoute à ces obstacles puisqu'elle s'insère en étoile entre le fuseau autoroute-route à l'ouest et la voie ferrée à l'est. En plus du centre urbain, **l'urbanisation diffuse** grignote progressivement les espaces de connectivité pour la faune, en supprimant des espaces agricoles et en les fragmentant.

Le secteur centre-nord de la commune est quasi-enclavé entre les routes à l'ouest, la RD950 au sud et la voie ferrée à l'est auxquels s'ajoutent l'urbanisation continue depuis le centre-ville jusqu'aux zones d'activités au nord. **La connectivité écologique n'est permise qu'au nord côté Joncquières sur les quelques parcelles agricoles qui séparent Courthézon du centre-ville de Joncquières.**

VII.2.1.3 La Trame noire

Les voies de communication et l'urbanisation de la commune ne constituent pas seulement des obstacles terrestres au déplacement de la faune mais aussi des **obstacles aux déplacements des espèces nocturnes**, en particulier les chauves-souris et certains insectes.

La carte de pollution lumineuse ci-dessous illustre bien cette problématique : **Courthézon se situe dans un triangle de pollution lumineuse quasi continue, dans des seuils élevés, entre les agglomérations d'Orange, Carpentras et Avignon.**



Extrait de la carte de France de la pollution lumineuse (www.lightpollutionmap.info)

VII.2.1.4 Murs d'enceinte

Plusieurs murs d'enceinte sont présents, en particulier autour de domaines viticoles. Ces murs anciens constituent des brise-vent. Selon leur constitution, ils peuvent être favorables ou non à la biodiversité. **Les murs maçonnés sont hermétiques au passage de la faune alors que les murets de pierres sèches peuvent accueillir une riche biodiversité** (reptiles, insectes et flore notamment).



Mur d'enceinte de plusieurs centaines de mètres autour d'un domaine viticole au nord du centre-ville



Mur autour d'une propriété viticole à l'ouest de la commune

VII.2.1.5 Clôtures

Les clôtures sont très présentes sur le territoire communal, à la fois au niveau des propriétés individuelles anciennes mais également au niveau des résidences et lotissements récents où des doubles clôtures sont fréquemment rencontrées (clôtures collectives et individuelles). La fragmentation de l'espace ne s'arrête pas aux zones urbanisées puisque de nombreux domaines et même des parcelles agricoles sont clôturées.

Les clôtures sont généralement hautes, souvent sur des murs eux-mêmes hauts, avec des mailles serrées et parfois des brises-vues en plus, ce qui empêche quasiment tout passage de la faune.

Les clôtures des photos suivantes sont à proscrire :



Clôture hermétique autour d'une parcelle viticole



Clôture hermétique autour d'une propriété boisée



Les doubles clôtures de certains lotissements ou résidence : une clôture autour de l'ensemble et des clôtures autour de chaque jardin. Les murs hauts sont également à proscrire.



Clôture avec filet brise-vue

VII.2.2 Réservoirs de biodiversité et corridors écologiques

VII.2.2.1 Réservoirs et corridors naturels

Trame verte

Il n'y a **pas à proprement parlé de réservoir de biodiversité terrestre** sur la commune, bien que les **boisements à l'ouest** pourraient être considérés comme tels. Ce vaste réseau de boisements correspond plutôt à **d'importants corridors** de la trame verte. A l'est et au centre, les boisements sont moins présents et les corridors sont moins marqués, malgré un **réseau de haies non négligeable**.

L'urbanisation diffuse, bien que très présente, n'empêche pas réellement le passage de la faune entre les milieux agricoles sur la plupart des secteurs. Toutefois, cette connectivité théorique peut vite être entravée sur de nombreuses zones par la présence, très marquée sur la commune, de clôtures et murs hauts et hermétiques (voir partie « Clôtures »).

Au niveau du centre urbain, les parcs et jardins sont nombreux **mais les espaces étant relativement cloisonnés, les corridors verts restent globalement limités**.

Trames bleue et turquoise

Les réservoirs de biodiversité principaux sont constitués par l'Ouvèze et sa ripisylve à l'est et l'étang salé à l'ouest. Ils sont complétés par **plusieurs cours d'eau/canaux et la zone humide des Paluds de Courthézon** avec ces nombreux canaux qui constituent autant de **corridors écologiques**.

Ce réseau de cours d'eau est dense et plutôt bien connecté malgré la présence des voies de communication : la Seille et ses affluents au centre et la Grande Mayre à l'ouest. Cette dernière est elle-même en connexion étroite avec la zone humide des Paluds de Courthézon.

Les cours d'eau et leurs bordures végétalisées **sont globalement en bon état** du point de vue de la fonctionnalité écologique : absence de dégradation notable, ripisylves denses, peu de déchets, espèces envahissantes en quantité limitée.

VII.2.2.2 Corridors aménagés

Les **voies de communication** constituent, à Courthézon, **l'essentiel des obstacles au déplacement de la faune**. Toutefois, les **bordures végétalisées** de ces infrastructures linéaires permettent paradoxalement le déplacement de la faune le long des voies.

Pour les traverser, des passages sont présents. Dans le cadre du présent travail, le temps disponible n'a pas permis une recherche des passages à faune sous l'ensemble du linéaire de l'autoroute, de la RD907 et de la voie ferrée. Toutefois, **plusieurs passages ont pu être repérés : un sous la RD950 au nord de la commune et plusieurs le long de la voie ferrée**. Ces passages ne sont pas des passages dédiés à la faune mais soit des voies piétonnes/routières (sous la RD907 et sous la voie ferrée), soit des passages de circulation d'eau (sous la voie ferrée). **Ces derniers sont globalement encombrés** par du foin (cf. photo ci-dessous) ou par des déchets et ne permettent pas réellement à la faune d'y circuler.

Au-dessus de l'autoroute et de la RD907, 3 voies traversent les infrastructures, au nord, au centre et au sud de la commune. Elles sont dédiées à la circulation automobile mais peuvent permettre le déplacement de la faune. Les voies situées au nord et au sud de la commune relient des espaces ouverts de part et d'autre et sont donc favorables aux passages mais la voie centrale, qui dessert le centre-ville, présente moins d'intérêt en tant que corridor.



Au-dessus de la voie ferrée, 2 voies ont pu être recensées : une au nord et une au sud. Celle au nord correspond à la RD950 (route d'Orange), très passante avec un enjeu de fonctionnalité plutôt faible. Celle au sud, plus petite, est davantage favorable aux déplacements de la faune.



Route de Châteauneuf au-dessus de l'autoroute et de la RD907 qui dessert le centre-ville



Pont au-dessus de l'autoroute et de la RD907 à l'extrémité sud de la commune



Bordure d'autoroute végétalisée avec bassin d'orage à l'ouest de la commune



Bordure de voie ferrée



Passage sous la RD950



Passage sous la voie ferrée

VII.3 RECOMMANDATIONS EN VUE DE L'INTEGRATION DES ENJEUX ECOLOGIQUES DANS LE FUTUR PLU

Compte-tenu de la faible fonctionnalité écologique à l'échelle globale du territoire (au-delà de la commune), il apparaît primordial de :

Renforcer la Trame Verte et Bleue

- **Préserver/renforcer les continuités terrestres existantes (trame verte)**, en particulier le réseau de boisements à l'ouest. A l'est, le réseau de haies mériterait d'être amélioré (plus dense et plus connecté).
- **Maintenir les trames bleue et turquoise**, en particulier pour :
 - **L'Ouvèze et son Espace de Bon Fonctionnement** qui abritent une riche biodiversité végétale et animale, avec notamment la présence probable du Castor d'Europe (données OFB, 2020) et de chauves-souris (Murin à oreilles échancrées notamment) sur la portion de cours d'eau traversant Courthézon.
 - **Les 2 zones humides importantes à l'ouest** : tenir compte des plans de gestion et favoriser la connectivité entre elles (pas d'urbanisation, agriculture limitant les intrants, renforcement du réseau de haies).

Limiter toute nouvelle fragmentation

- Au niveau des zones d'urbanisation diffuse, **éviter d'urbaniser les dents creuses le long des petites routes** puisque c'est sur ces secteurs que les déplacements de la faune peuvent encore se faire (voir ci-dessous).
- **A la limite avec Jonquières au centre-nord de la commune** : maintenir les dernières parcelles agricoles (voir page suivante).

Améliorer les déplacements de la faune au niveau des obstacles

- **Améliorer l'accueil de la faune au niveau des passages sur et sous les voies de communication** : végétalisation de bordures sur les voies en aérien ? entretien des voies en souterrain, et idéalement création de véritables passages à faune.
- **Maintenir des espaces ouverts autour des zones où des passages à faune** sont possibles en aérien (1 au nord, 1 au sud) et en souterrain (à inventorier).

Proscrire les aménagements défavorables à la biodiversité dans les projets d'urbanisme

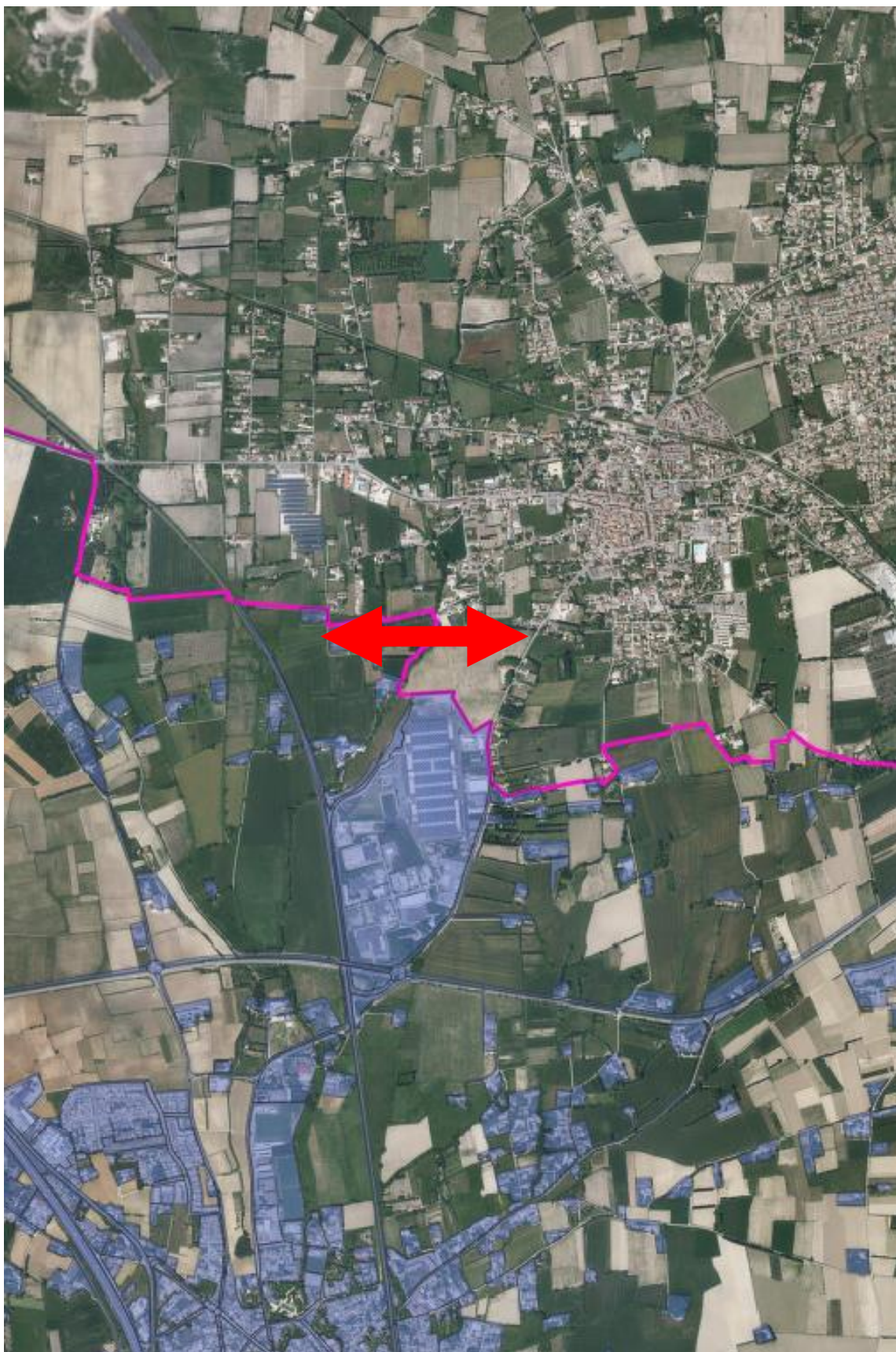
- Interdire les murs trop hauts, les clôtures à maille serrée et trop hautes, les brises-vues dans les nouveaux permis de construire.
- Proscrire la plantation d'espèces exotiques envahissantes dans les nouveaux permis de construire.
- Sensibiliser la population à ces problèmes pour les constructions existantes.

Favoriser une gestion durable des espaces agricoles

- **Au niveau de l'aire d'alimentation de captage du forage des Neuf Fonts** : Veiller à maintenir la zone en l'état naturel/agricole et à limiter les intrants. Favoriser l'enherbement des vignes, les haies, les bandes enherbées.
- Conserver les arbres remarquables.

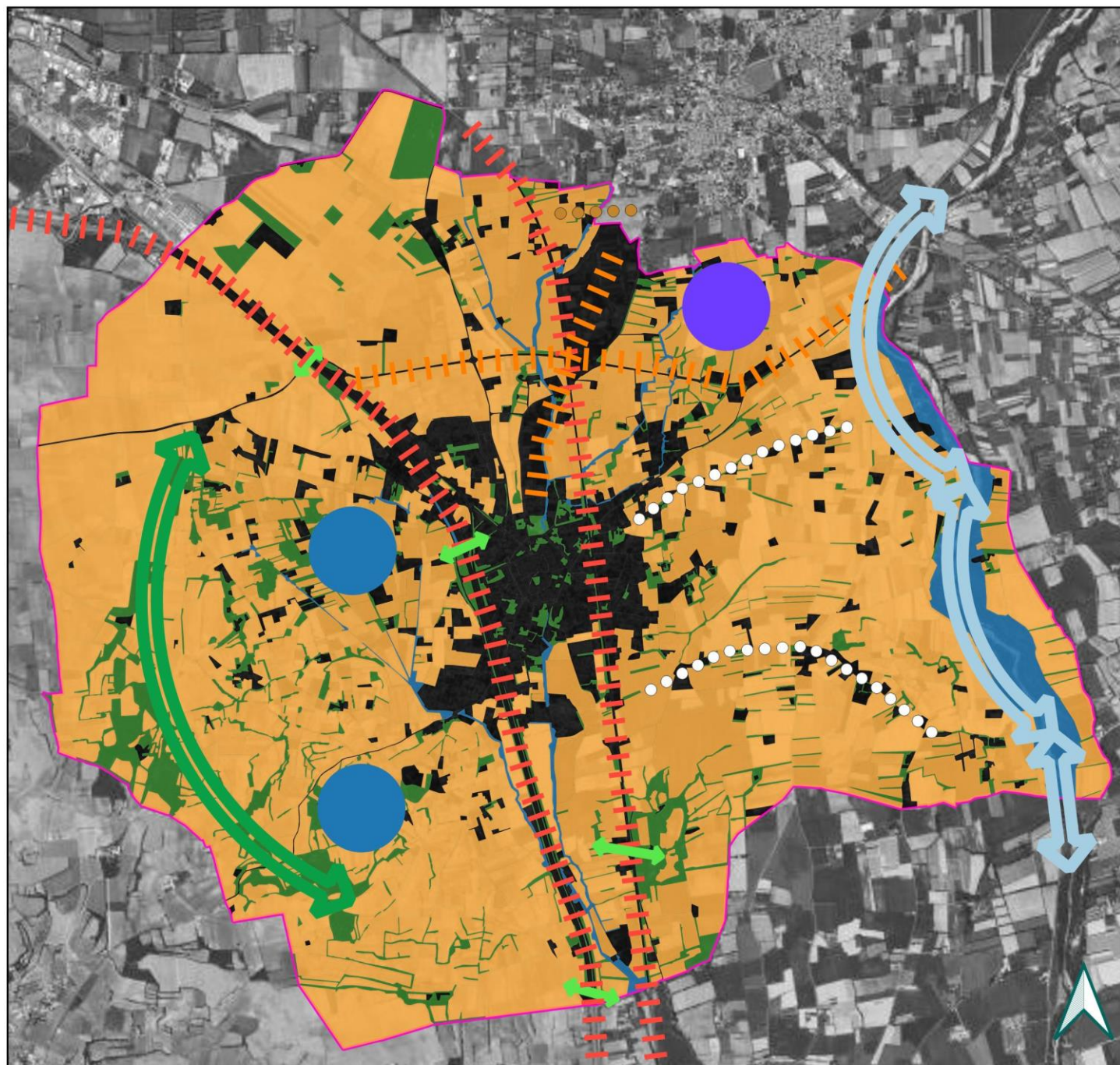


Exemple d'urbanisation diffuse chemin du Plan (en bleu) où les espaces entre les maisons permettent encore le passage de la faune (flèches rouges)



Connectivité écologique à maintenir (flèche rouge) au nord de Courthézon à la limite avec Jonquières (parcelles agricoles)

LA TRAME VERTE ET BLEUE COMMUNALE



Légende

Commune de Courthézon
Principaux réservoirs et corridors écologiques

Réservoir de biodiversité de la trame bleue

Principal corridor boisé
 Principal corridor de la trame turquoise

Passage possible pour la faune

Grands types de milieux
 Trames Bleue et Turquoise
 Trame Verte
 Milieux agricoles
 Milieux artificialisés

Objectifs proposés pour améliorer la fonctionnalité écologique

Secteur à préserver de toute pollution

Eviter d'urbaniser les dents creuses des petites routes

Maintenir les dernières parcelles agricoles

Obstacles
 Obstacle principal
 Obstacle secondaire

Echelle : 1/42 000
0 420 840 m

Source : ECOTER
Date de réalisation : 12-11-2024
Réalisation : M. FILLEUX - ECOTER
Fond et licence : IGN ORTHO



Récapitulatif général



Récapitulatif général

Espaces naturels remarquables

Sur la commune, la présence d'espaces naturels remarquables est identifiée sur plusieurs secteurs. Il s'agit essentiellement de cours d'eau et zones humides, dont certains bénéficient de plusieurs statuts :

ESPACES NATURELS REMARQUABLES RECENSES SUR LA COMMUNE DE COURTHEZON		
Noms	Statuts	Localisations sur la commune
L'Ouvèze	Zone humide, ZNIEFF, ZSC, cours d'eau liste 1	Est
Etang salé	Zone humide, ENS, APPB	Ouest
Les Paluds de Courthézon et l'étang des Paluds	Zone humide	Ouest
La Seille	Cours d'eau, zone humide	Zone centrale
La Grande Mayre, la Contre-Seille, le Petit Raonel et le Grand Roannel	Cours d'eau, frayères à poissons	Zone centrale
Les Sources	Zone humide	Sud
Lézard ocellé	PNA	Ensemble du territoire

L'Ouvèze est en état écologique moyen. Par ailleurs, le forage des Neufs Fonts se trouve sur la commune. L'aire d'alimentation de captage concerne le nord-est de Courthézon. Une pollution par les pesticides est recensée.

L'Ouvèze, l'aire d'alimentation de captage et, plus généralement l'ensemble des cours d'eau et zones humides de la commune, doivent être préservés de toute pollution.

La commune est concernée par le SDAGE Rhône-Méditerranée-Corse et par un contrat de rivière pour l'Ouvèze.

La forte présence de l'eau sur la commune, les enjeux écologiques et les risques naturels associés nécessitent une prise en compte forte dans le futur PLU.

Contextes éco-paysager et historique

Courthézon se trouve dans l'unité paysagère de la « Plaine Comtadine ». La commune fait partie du réseau de villes en « grappes » situées dans un rayon de 25 km autour d'Avignon marquées par l'éclatement urbain, structuré par les voies de communication. Ces dernières fragmentent le paysage communal en 3 parties du nord au sud :

- L'ouest de l'autoroute.
- Le centre, entre l'autoroute et la voie ferrée.
- L'est de la voie ferrée.

Occupation du sol actuelle

Le territoire communal peut être découpé en 4 grands milieux : les milieux artificialisés (1) et agricoles (2) constituent la matrice dans laquelle s'insèrent les trames verte (3) et bleue/turquoise (4). Chaque grand milieu est divisé en plusieurs entités :

- **Les milieux artificialisés** (14% du territoire communal) sont structurés autour des voies de communication, du centre-ville en étoile et d'une urbanisation diffuse le long des voies secondaires.
- **Les milieux agricoles sont dominants en termes surfacique** (72%) mais sont progressivement mités par l'extension urbaine à partir de la zone centrale. Les vignes constituent la principale culture avec à l'ouest l'AOC Châteauneuf-du-Pape.
- **La Trame verte** (10%) est marquée par un réseau de haies variées et de boisements, plus denses à l'ouest.
- **Les Trames Bleue et Turquoise** (4%) sont bien présentes sur la commune avec plusieurs cours d'eau et zones humides de grand intérêt à l'échelle du département.

Les interfaces urbaines

Quatre interfaces urbaines sont présentes : dans la zone centrale, sur le secteur est, à l'ouest et au nord à la limite de Jonquières :

- Au centre, les interfaces sont nombreuses avec de nombreux lotissements construits de manière assez lâche laissant des enclaves agricoles.
- A l'ouest, le quartier des Sourcières est relativement circonscrit mais se développe par le nord.
- A l'est, l'urbanisation progresse le long des voies secondaires.



- Au nord de Courthézon, il n'y a plus réellement de limite entre les 2 zones urbanisées de Courthézon et Jonquières avec la présence d'une importante zone d'activités.

Arbres remarquables

Les arbres remarquables ont été notés lors des visites de terrain, à titre indicatif. La carte n'est pas exhaustive.

Flore envahissante et dégradations humaines

Comme pour les arbres remarquables, ces données ne sont pas exhaustives. Plusieurs espèces exotiques envahissantes et zones dégradées ont été notées sur la commune. Ces plantes invasives et dégradations restent toutefois limitées à l'échelle de Courthézon.

Fonctionnalité écologique sur le territoire communal

Le SRCE et le SCOT font état de **l'absence de trame verte d'intérêt régional** sur la commune mais la présence de **plusieurs continuités écologiques terrestres fragmentées**. **Plusieurs réservoirs de la trame bleue** sont présents. Le centre-ville et les voies de communication constituent un obstacle majeur.

Le SRCE a pour objectifs de limiter l'urbanisation, préserver les réservoirs et corridors de biodiversité, développer des usages durables vis-à-vis des continuités écologiques et anticiper les sources de fragmentation.

L'étude des fonctionnalités écologiques à l'échelle communale confirme ces constats et met en évidence :

- D'une part, **de nombreux obstacles à l'échelle parcellaire liés à des clôtures nombreuses et hermétiques** même sur des parcelles non urbanisées qui réduisent fortement la connectivité ;
- D'autre part, des corridors de déplacement de la faune au niveau des voies de communication, qui, à l'inverse, améliorent la connectivité.

Des recommandations sont formulées pour intégrer les enjeux écologiques dans le futur PLU de Courthézon. Elles s'articulent autour des axes suivants :

- Renforcer la Trame Verte et Bleue.
- Limiter toute nouvelle fragmentation.
- Améliorer les déplacements de la faune au niveau des obstacles.
- Proscrire les aménagements défavorables à la biodiversité dans les projets d'urbanisme.
- Favoriser une gestion durable des espaces agricoles.



Bibliographie





Documents

CEN PACA, 2024. Rapport d'activités 2023. 110 pages.
Département de Vaucluse, 2017. Atlas des paysages de Vaucluse. 152 pages. Disponible sur : paysages.vaucluse.fr
Région Sud, 2019. SRADDET PACA. Annexe SRCE. 148 pages + atlas cartographique.
Syndicat Mixte Ouvèze Provençale, 2022. Contrat de rivière Ouvèze. Avenant. 34 pages. Disponible sur : ouveze-provence.fr
Syndicat Mixte pour le SCOT du Bassin de vie d'Avignon, 2024. Réunion publique « Enjeux pour le Bassin de vie d'Avignon ». 35 pages.

Sites internet

Aires d'alimentation de captages : aires-captages.fr
AOC Châteauneuf-du-Pape : www.chateauneuf.com
Base de données de l'OFB : professionnels.ofb.fr/fr/node/1089
Carte de France de la pollution lumineuse : www.lightpollutionmap.info
Centre de ressources Espèces exotiques Envahissantes : especes-exotiques-envahissantes.fr
IGN Remonter le temps : remonterletemps.ign.fr
Légifrance : www.legifrance.gouv.fr
L'eau dans le bassin Rhône-Méditerranée : www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr
Qualité des rivières / Les Agences de l'Eau : qualite-riviere.lesagencesdeleau.fr

Cartographies

Registre Parcellaire Graphique (RPG) 2023
Les autres couches SIG utilisées sont mentionnées dans les cartouches des cartes.



Annexes





INDEX DES ANNEXES

ANNEXE 1 Présentation et qualifications des personnes intervenantes (CV) 70

ANNEXE 1 PRESENTATION ET QUALIFICATIONS DES PERSONNES INTERVENANTES (CV)

STEPHANE CHEMIN, 45 ANS DIRECTEUR ET GERANT D'ECOTER Evaluation environnementale des impacts de projets d'aménagements Politiques institutionnelles dans le domaine de l'environnement Ecologie urbaine Expertises herpétologiques		+ ECO TER + Mini CV - Mise à jour mai 2024
Domaines de compétences ▪ Ecologie - Expertises naturalistes générales, Etude de la Biodiversité, Evaluation environnementale, Aménagement du territoire, Expertise éco-paysagère, Fonctionnement écologique de site, très bonnes connaissances en écologie, Elaboration de plans de gestion, de plans de renaturation, de plans de valorisation de site. ▪ Politique et stratégie - Développement durable, Communication institutionnelle, Elaboration de politiques et de stratégies à vocation environnementale (notamment Réserves Naturelles Régionales, Espaces Naturels Sensibles, Biodiversité), Evaluation de politiques environnementales, Assistance et conseil technique. ▪ Analyse de la donnée - Cartographie sur SIG, Analyses thématiques, Traitement sur bases de données. ▪ Assistance à maîtrise d'ouvrage ou maître d'œuvres - Développement des études d'impact (analyse, impacts, mesures), Etudes d'incidences au titre de Natura 2000, Dossiers de dérogation pour les espèces protégées, Intégration des contraintes environnementales dans les documents d'urbanisme ou d'aménagement du territoire, Intégration de mesures environnementales dans les projets d'aménagements, Suivis de chantiers et bilans. ▪ Gestion de dossier - Planification des tâches, Coordination d'équipes, Assistance technique, Suivi et Contrôle qualité, Relationnel client. ▪ Management - Recrutement, Montage des équipes, Maîtrise des échanges, Animation de réunions d'équipes, Délégation de missions, Suivi d'implication des collaborateurs, Entretiens annuels, Evaluation des progrès. ▪ Communication, formation - Conception de supports de communication, croquis, dessins et schéma à main levée ou sur logiciels d'infographie, Formations internes et externes sur le thème de l'écologie. ▪ Gestion du commercial et de la production, relationnel - Prospections commerciales, Réponse à appels d'offres, Montage de partenariats, Définition des besoins clients, Négociation, Développement d'outils de suivi de la production, Bilan des missions. ▪ Gestion d'entreprise - Direction, Gérance, Suivi des tableaux de bords d'activité, Suivi administratif, Comptabilité d'entreprise, Gestion de trésorerie, Relationnel réseau.	Parcours professionnel ▪ Depuis 2013 – Création, gestion et direction d'AIZOIDES (société de gestion et développement) et de DRYOPTERIS (société de coordination en écologie) ▪ Depuis 2009 – Directeur d'ECOTER – Création et gestion, réalisation de missions d'expertises herpétologiques, chef de projet ▪ 2006-2008 – Directeur d'agence – BIOTOPE nord-est – Création de l'agence et développement de l'équipe ▪ 2003-2005 – Herpétologue, Chef de projet, Référent SIG – BIOTOPE Loire Bretagne ▪ 2002 – Chargé d'études – Conservatoire botanique national alpin, Gap (05) ▪ 2001 – Chargé d'études – Muséum national d'Histoire naturelle, Guyane française, station des Nouragues ▪ 2000 – Chargé d'études – Office national des forêts, agence de Rennes (35) Formations ▪ 2012-2016 – Formation aux premiers secours ▪ 2010 – Formation théorique aux travaux sur cordes, sécurité et techniques – société MATIERES ▪ 2008 – Formation à la conception d'aménagements paysagers – CERCA, Groupe ESA ▪ 2007 – Formations au management d'équipe – Groupe ALLIOT ▪ 2006 – Formations aux techniques commerciales – Groupe ALLIOT ▪ 2005 – Formation à la géomatique – formation interne, BIOTOPE ▪ 2002-2003 – DESS « Espaces et milieux » - Université Denis Diderot, Paris 7 ▪ 2000-2002 – MST « Aménagement et mise en valeur des régions » - Université Rennes 1 ▪ 1998-2000 – IUT « Biologie appliquée, Génie de l'environnement » - Université de Caen	

FILLEUX MILENE, 40 ANS
CHEFFE DE PROJETS ECOLOGUE



Mini CV - Mise à jour septembre 2024

Domaines de compétences

- **Spécialité** – Planification et gestion des espaces naturels.
- **Rédaction de documents de gestion** : plans de gestion, Documents d'Objectifs.
- **Méthodologie de projets** : construction de méthodes d'évaluations écologiques (indicateurs, compensation, état de conservation, enjeux, impacts).
- **Animation de territoire** : Animation de réunions de concertation, de comités de pilotage, habitude de travail avec les élus, services de l'Etat. **Ecologie** - Connaissances naturalistes générales, en particulier sur les habitats naturels, analyse des fonctionnalités écologiques.
- **Analyse de la donnée** - Cartographie sur SIG.
- **Gestion de projets**- Planification des tâches, assistance technique, relationnel client, montage de dossiers de financement, gestion de budget.

Parcours professionnel

- **Depuis mai 2024** : Cheffe de projets écologue / Compensation écologique au bureau d'études ECOTER (26).
- **2019 – 2023** : Cheffe de projets écologue au bureau d'études PIB (26).
- **2015 - 2017** : Chargée de mission Natura 2000 au Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande (76).
- **2012 - 2015** : Conservatrice de la Réserve Naturelle Nationale du Bagnas (Association ADENA, 34).
- **2009 - 2012** : Chargée d'étude Natura 2000 sur le site Natura 2000 des Etangs du Bagnas (Association ADENA, 34).
- **2008 (6 mois)** : Stage de fin d'étude à la Réserve Naturelle Nationale de Grand Pierre et Vitain (Comité départemental de protection de la nature 41).
- **2007 (3 mois)** : Stage au Centre de Recherches de la Tour du Valat (13).
- **2006 (2 mois)** : Stage à l'Association des agriculteurs du Bassin Albertvillois (73).

Formations

- 2017** : Formation à la concertation et à la gestion de groupes difficiles (ATEN).
- 2013, 2014** : - Formation à la phytosociologie synusiale intégrée (terrain et analyse) (JULVE).
- 2012** : Formation professionnelle sur les graminées, carex et joncs (ATEN).
- 2008** : Diplôme d'ingénieur et grade de Master en agriculture spécialisée en écologie (Ecole Supérieure d'Agriculture d'Angers, 49).
- **2007-2008** : 3^e année d'école d'ingénieur à l'Agrocampus de Rennes (35), spécialisation en préservation, aménagement de milieux et écologie.
- **2007** : Semestre d'étude ERASMUS en management aux Pays-Bas.
- **2005-2006** : Bachelor en agriculture, agro-alimentaire et environnement.
- 2002-2005** : Licence 3 de Biologie des Organismes (Université de Tours, 37).